

# L'ACTION UNIVERSITAIRE

---

LE FRANÇAIS ET LA PHILOSOPHIE

*Etienne Gilson*

•

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIEN

*Hermas Bastien*

•

NOS CAMARADES MOBILISÉS

*Benoit Brouillette*

•

DES STIPULATIONS DE NON-RESPONSABILITÉ

*Jacques Perrault*

•

La vie universitaire au Canada — Chez les anciens

Ceux qui s'en vont — Ce que les anciens écrivent

# Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

## Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec  
Le cardinal-archevêque de Québec  
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université  
Le président général de l'Université  
Le recteur de l'Université  
Le président de la Commission d'Administration de l'Université  
Le premier ministre de la province de Québec  
Le secrétaire de la province de Québec  
Son Honneur le maire de Montréal

## Comité exécutif:

Me Arthur Vallée, président.  
Docteur Louis-Charles Simard, 1er vice-président.  
Docteur Denis Forest, 2e vice-président.  
M. Jules Labarre, secrétaire.  
M. Gérard Parizeau, trésorier.  
Docteur Stephen Langevin, ancien président.  
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

## Comité de la Revue:

MM. Arthur Vallée, Jules Labarre, Jacques Perrault, René Guenette.  
*Rédacteur en chef*: Hermas Bastien.

*Trésorier honoraire*:  
L'honorable Henri Groulx.

## Conseil général:

*Les membres du comité exécutif et les délégués suivants*:  
*Théologie*: MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.  
*Droit*: Me Charles-Emile Bruchési, Me Roger Brossard, Jacques Perrault.  
*Médecine*: Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.  
*Philosophie*: Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.  
*Lettres*: MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau.  
*Sciences*: Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.  
*Chirurgie dentaire*: Docteur Armand Fortier et Docteur Ephrem Vinet.  
*Pharmacie*: MM. Marius Létourneau et Roger Barré.  
*Sciences sociales*: Jean-Marie Nadeau et Me Alfred Labelle.  
*Agriculture*: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon.  
*Médecine vétérinaire*: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle.  
*Htes E. Commerciales*: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.  
*Optométrie*: MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.  
Le président de l'Association générale des étudiants.

## Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Gérard Parizeau, trésorier.

*Vérificateur honoraire*:  
Jean Valiquette (H.E.C.)

## Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 15 mai 1939

*Président*: M. C.-O. MONAT

*Secrétaire*: M. LEON LORRAIN

*Vice-Président*: M. RENE MORIN

*Trésorier*: M. JEAN VALIQUETTE

### Membres du Conseil

ERNEST CHARRON  
AIME COUSINEAU  
EUDORE DUBEAU

J.-EDOUARD LABELLE  
HENRY LAUREYS  
DONATIEN MARION

GERARD PARIZEAU  
GEORGES PELLETIER  
JEAN SAUCIER

ERNEST TETREAU  
ARTHUR VALLEE

### Conseillers adjoints

MM. J. BARCELO, A. DUPERRON, DOMINIQUE PELLETIER, J.-H. RIVARD, L.-C. SIMARD.

### Personnel des Comités

#### Régie interne

MM. E. CHARRON, A. COUSINEAU, E. DUBEAU,  
J.-E. LABELLE, LEON LORRAIN, C.-O. MONAT,  
R. MORIN, G. PARIZEAU, G. PELLETIER,  
J. VALIQUETTE, A. VALLEE.

#### Dîners-causerie

MM. G. PELLETIER, A. PERRAULT, E. TETREAU,  
A. VALLEE.

#### Jeux

MM. E. LANGLOIS, Y. LAURIER, D. MARION,  
JEAN SAUCIER, L.-C. SIMARD,  
J.-A. VIDAL.

#### Bibliothèque

MM. A. BAILEY, J. FICHET, J.-U. GARIEPY,  
J.-L. LACASSE.

### Recrutement

MM. J. BARCELO, A. COUSINEAU, E. DUBEAU, J.-L. LACASSE, D. MARION, G. PARIZEAU, D. PELLETIER,  
J.-H. RIVARD.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

*Vérificateur*: M. LOUIS TROTTIER.

## LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(Fondé en 1924)

*Président*: M. EUDORE DUBEAU

*Membres du Conseil*:

*Trésorier*: M. AIME COUSINEAU

MM. ARMAND DUPUIS ALPHONSE FERRON

*Secrétaire*: M. GEORGES PELLETIER

*Vérificateur*: M. LUCIEN FAVREAU

# Le Fonds des Anciens

## MEMBRES FONDATEURS

(100 DOLLARS OU PLUS)

Sa Grandeur Monseigneur GEORGES GAUTHIER	LALLEMAND, M. Jean
BARIL, Docteur Georges	*LANCTOT, M. Henri
CASGRAIN & CHARBONNEAU	LANGEVIN, Dr Stephen
DANDURAND, l'hon. R.	LEFEBVRE, Olivier
DECARY, Arthur	LEVEILLE, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe	MARION, Dr Donatien
DUBEAU, Docteur Eud.	MASSON, Dr Damien
*FRIGON, Augustin	MAURAU, Olivier
GAGNON, Paul	NADEAU, M. Hervé
GAUDREAU, Dr Stanislas	PIETTE, Mgr J.-V.
GOUIN, Léon Mercier	*ST-JACQUES, Dr Eugène
GROULX, M. Henri	*THEBAUD, Docteur Jules
	UNION MEDICALE DU CANADA
	VALLEE, M. Arthur

## MEMBRES DONATEURS

(DE 5 À 100 DOLLARS EXC.)

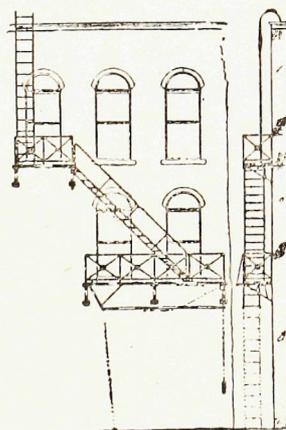
Sa Grandeur Monseigneur A.-E. DESCHAMPS	FONTAINE, T.-A.
AMOS, Arthur	FORGET, Son Exc. Mgr A.
BARIBEAU, Docteur C.	GAGNE, Docteur J.-Emm.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.	GAREAU, Alexandre
BECOTTE, Docteur H.	GINGRAS, Abbé J.-Bernard
BEGIN, Docteur Philippe	FISCH, Dr Herm.
BELHUMEUR, Dr Géd.	JARRY, Docteur J.-A.
BOHEMIER, Dr P.-S.	LABARRE, J.-P.
BOURBEAU, Roméo	LADOUCEUR, Dr Léo
BOURGEOIS, Dr B.	LAFERRIERE, René
BRAULT, Docteur Jules	LANCTOT, Jean
BRUCHESI, Jean	LANCTOT, J.-Philippe
BRUNAULT, S. E. Mgr H.	LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
BUISSON, Arthur	LASALLE, Dr Bernard
CHAMPAGNE, Dr J.-A.	LAURENT, Docteur E.-E.
CHARBONNEAU, J.-N.	LEONARD, Dr D.
CHARTIER, Chanoine E.	MAYRAND, Léon
CHAUSSE, Fernand	MALLETTE, Mme Marie
CHOUVON, Docteur E.-J.	MIRON, Numus
DAVID, Athanase	PARIZEAU, Docteur T.
DUBE, Docteur J.-E.	PERRIER, Hector
LOUVIGNY, de Montigny	PRINCE, Dr J.-B.
de MONTIGNY, Roland	ROY, F.-X.
DEROME, Jules	SAMSON, J. Ed.
DESY, Anatole	SAINT-DENIS, Dr J.-A.
DUBE, Docteur Edmond	SAINT-JACQUES, Jean
DUMOUCHEL, Antoine	SMITH, Alexander
DUPUIS, Armand	SMITH, Dr C.-G.
ECOLE SUP. DE MUSIQUE	TRUDEAU, Dr Raphaël
FERLAND, C.-F.	VEZINA, François
FERRON, Docteur Alph.	

# Vulcan Steel Architectural Const.

Limitée

C. MAUBORGNE, Propriétaire

**MANUFACTURE DE FER ORNEMENTAL,  
BRONZE, ALUMINIUM, ETC.**



SPECIALITE

Escaliers de Sauvetage,  
détail fait gratuitement  
sur demande.

**ESCALIERS INTÉRIEURS  
ET BALUSTRADES DE  
TOUS GENRES**

**MARQUISES, VÉRANDAS,  
CLÔTURES EN FER, ETC.**

*Tous ces travaux sont exécutés d'après les plans  
des architectes, ou d'après nos propres plans.*

Maison strictement canadienne-française dont  
tous les employés sont catholiques.

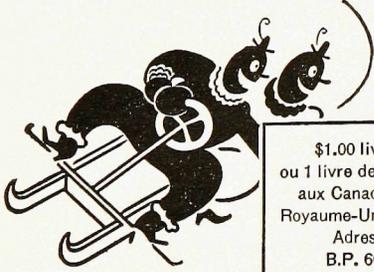
11245 VICTORIA

MONTRÉAL-EST

Tél. Clairval 3838

Prière d'adresser toute souscription au trésorier,  
GERARD PARIZEAU, 515 est, du Sherbrooke, Montréal

bien balancés



\$1.00 livrera 300 Sweet Caps  
ou 1 livre de tabac à pipe Old Virginia  
aux Canadiens en service dans le  
Royaume-Uni et en France seulement.  
Adresse—"Sweet Caps"  
B.P. 6000, Montréal, P.Q.

comme une  
**sweet caporal**

- Si les Sweet Caporals sont si douces et si légères, c'est parce qu'elles sont un mélange exquis de 38 classifications de tabacs virginiens de choix — doux, veloutés, odorants — elles possèdent tout ce qu'il faut, ni plus ni moins, pour conserver leur rang de favorites au Canada.



"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé".

**ROUGIER FRÈRES**  
Produits Pharmaceutiques Spécialisés  
350, RUE LE MOYNE  
MONTREAL

Dans les meilleurs  
cercles on boit ce  
qu'il y a de  
meilleur

**BIÈRE**  
**Frontenac**  
**White Cap**

# Le Français et la philosophie <sup>(1)</sup>

par ETIENNE GILSON

professeur au Collège de France



EN m'invitant à vous dire quelques mots sur *Le Français et la Philosophie*, la Société du Bon Parler Français me met aux prises avec un problème dont je ne suis pas sûr qu'elle-même ait mesuré l'étendue. Pour vous en faire du moins sentir la nature, permettez-moi de vous poser la question que voici: comment se fait-il que presque tous les philosophes dont les noms comptent dans l'histoire de la philosophie française aient été de bons écrivains? Comment se fait-il que, parmi eux, il y ait eu tant de grands écrivains?

C'est un philosophe, René Descartes, qui ouvre par son *Discours de la Méthode* l'ère de la prose française moderne. Les *Pensées* de Pascal sont pleines de beautés éclatantes, et de même que le style de Descartes avait la solide texture, la continuité pleine du monde qu'il décrivait, celui de Pascal est comme un jaillissement de fulgurations dont chacune avertit de quelque gouffre qu'elle éclaire juste assez pour le montrer insondable. Au cours du même XVII<sup>e</sup> siècle, les oeuvres de Malebranche enrichissent l'histoire de nos lettres d'un style dont l'onction religieuse n'est pas indigne de celle de son maître, saint Augustin. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, notre langue doit l'exactitude et l'élégance translucides du style de Condillac, la puissante sobriété de Montesquieu, la musique passionnée et jusqu'alors inouïe de Rousseau. Combien d'autres pourrions-nous citer ainsi, même de ceux dont le mérite littéraire est aujourd'hui trop oublié, jusqu'à ces incomparables maîtres dans l'expression des idées abstraites: Ravaisson, Lachelier, Boutroux, Maritain, Bergson?

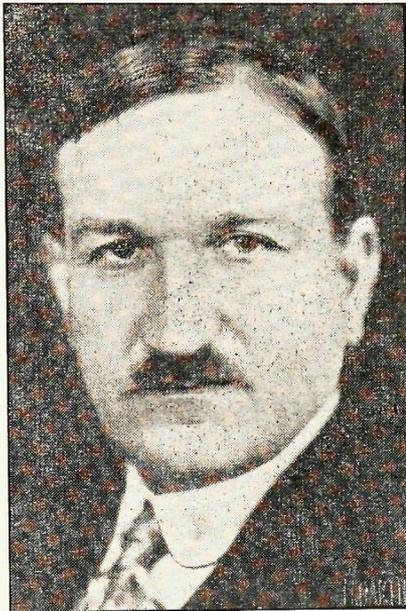
Ce dernier nom fait plus qu'ajouter un anneau à une longue chaîne; il nous suggère la raison qui, si nous avions le loisir de la suivre, nous en expliquerait l'existence. Henri Bergson a fait cette remarque très juste: tout se passe comme si les philosophes français considéraient, que ce qui ne peut pas se dire dans la langue de tout le monde ne vaut pas la peine d'être dit. Assurément, puisque la philosophie poussa l'analyse des idées plus loin que ne fait la raison commune, sa langue doit nécessairement être une langue technique, plus stricte en son vocabulaire que la langue commune. Ce qui importe, et toute l'oeuvre de Jacques Maritain en est la confirmation éclatante, c'est qu'un philosophe qui use de termes techniques déjà connus, ou même qui en crée

de nouveaux à son usage, ne se serve jamais d'aucun terme qui ne puisse être, à tout moment, traduit en mots de la langue commune et expliqué par eux.

On aperçoit ici la raison pourquoi les philosophes français excellent si fréquemment dans l'art d'écrire. C'est qu'ils sont aux prises avec cette tâche redoutable entre toutes: exprimer des idées qui ne sont pas celles de tout le monde dans une langue qui soit celle de tout le monde, ou qui puisse du moins s'y ramener. Ambition éminemment saine, me semble-t-il, et cela pour deux raisons, dont aucune n'est étrangère à l'ordre de la philosophie elle-même.

La première est que, quel que soit leur degré d'abstraction, nos idées empruntent leur contenu des sensations, et doivent par conséquent pouvoir s'y ramener. Lorsqu'une idée générale ne répond à aucune connaissance concrète, c'est une idée creuse. On dirait volontiers que c'est un mot, s'il pouvait y avoir mot là où il n'y a pas de sens. Exactement, c'est un son. Avec des sons, on peut faire de la musique; on ne peut pas faire de philosophie. Même si ses idées ne sont pas celles de tout le monde, un philosophe n'a pas d'autre expérience sensible que tout le monde. Vous avez donc toujours le droit d'exiger de lui qu'il puisse traduire sa pensée dans le français de l'expérience commune. S'il échoue à le faire, tenez pour assuré qu'il ne parle de rien. Au vrai, il ne parle pas du tout; il fait du bruit, et le plus ennuyeux de tous les bruits.

La deuxième raison qu'ont les philosophes français de soigner leur langue est qu'elle est pour eux une salutaire discipline. Une science, a dit Condillac, est une langue bien faite. Or, il se trouve, par bonheur pour nous, que le français est une langue bien faite. Non certes qu'il soit une science, mais parce que sa structure même atteste l'influence profonde exercée sur lui par une certaine science: la philosophie du moyen âge, et tout particulièrement cette Logique d'Aristote qui domina pendant plus de six siècles l'enseignement des écoles françaises. Le Français que nous parlons est un art de parler façonné du dedans par un certain art de penser. Nos philosophes le savent, ou le sentent. Ils ne croient certes pas que bien écrire soit bien penser, mais ils sont, à bon droit, convaincus de la vérité de cette règle, que des idées ne sont jamais bien pensées lorsqu'elles ne sont pas bien écrites. Le bon style philosophique français n'est pas une réponse à la question: comment vais-je le



M. Etienne Gilson, professeur au Collège de France, président de l'Institut Scientifique Franco-Canadien.

<sup>1</sup> Allocution radiodiffusée par le poste CKAC, de Montréal, le 30 mars 1940, pour la Société du Bon Parler Français.



Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

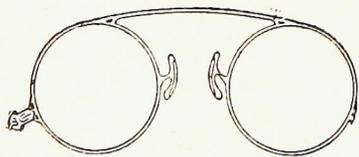
## Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.  
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.  
Roméo Carle, L.S.C., C.A.  
A. Dagenais, L.S.C., C.A.  
Aurèle Choquette, L.S.C., C.A.  
Paul Huot, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST

PLateau 9709



## J. O. GIROUX

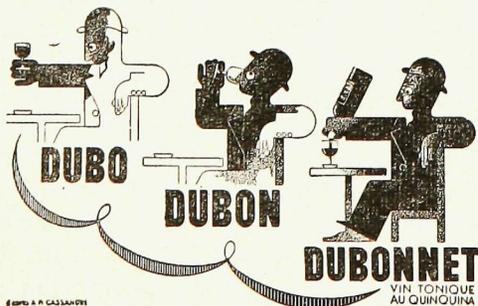
Optométriste-Opticien diplômé  
Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de MM. A. Philie, I. Rodrigue, J. Hotte. O.O.I.D.

Lunetteries et verres ophtalmiques

Bureaux chez

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE



dire? C'est une réponse à cette question beaucoup plus importante: qu'est-ce que je veux dire? Comment des philosophes ne chériraient-ils pas une langue où ne savoir comment dire est une marque sûre que l'on ne sait pas ce que l'on dit?

Héritiers de cet outil de précision, respectons-en la justesse. Soumettons-nous de bonne grâce à ses exigences bienfaisantes, car sa justesse est liée à sa délicatesse. Manier cet instrument est un art dont l'exercice suppose, outre la connaissance d'une grammaire subtile entre toutes, la pratique d'analyses grammaticales et logiques sans lesquelles nul ne peut en maîtriser la syntaxe, l'étude attentive et sans cesse reprise d'un vocabulaire qui ne tolère pas l'imprécision.

En pensant à ces exigences du français pris comme langue de haute culture, je disais récemment qu'on peut et doit apprendre bien des langues, mais qu'on ne peut en avoir qu'une. Permettez-moi d'ajouter ici qu'à moins d'en avoir une, on n'en apprendra jamais bien aucune autre. L'Europe est pleine de portiers d'hôtels qui peuvent indiquer aux voyageurs leur chemin en quatre ou cinq langues différentes. Ces portiers sont gens fort utiles mais nos Universités ne sont pas des Ecoles d'Industrie Hôtelière. On rencontre assez souvent d'aimables personnes qui peuvent dire toutes les sottises du monde en deux ou trois langues différentes, mais un sot n'en est pas moins sot pour être polyglotte, il n'en est que plus redoutable. Chacun de nous n'a qu'une pensée; c'est pourquoi chacun de nous n'a qu'une langue, ce Français qu'il ne cesse pas de parler même quand c'est en anglais qu'il s'exprime et qu'il ne peut pas ne pas écrire même si c'est en anglais qu'il écrit.

L'exquis anglais de M. le chanoine Dimnet est un délice, mais c'est d'un bout à l'autre un délice de France. Le style anglais de Joseph Conrad est une merveille; pourtant, comme disait un de ses critiques d'outre-Manche, on voit que Conrad n'a pas joué avec l'anglais quand il était tout petit. L'alsacien René Schickelé, dont la mère n'a jamais su l'allemand, est un des plus grands prosateurs de langue allemande; pourtant, disait Thomas Mann, sa langue "est toujours comme un épithalame qui unirait la France à l'Allemagne". Son dernier roman, *Le Retour*, n'est pas seulement un retour à la France, c'est un retour à la seule langue qu'ait jamais eue ce maître dans l'art d'en écrire une autre! *Le Retour* est écrit en français. Si cela est vrai du langage en général, comme ne le serait-ce pas éminemment du langage des philosophes, où tout l'art se réduit à exprimer adéquatement la pensée? Il n'y a pas de vérité philosophique française, mais il y a une manière française de concevoir cette vérité, et de la dire. Cette manière est inséparable de notre langue dont, parce qu'elles ne sont que le corps de notre manière de penser, la structure et les lois sont les conditions nécessaires de notre existence même." Une nation n'est qu'une langue" écrivait en 1819 à de Bonald le philosophe Joseph de Maistre. Chers auditeurs, n'oubliez jamais cette parole. Celui qui l'a dite n'était pas un citoyen français. Pourtant qui donc oserait prétendre, ou même s'aviserait de penser, que Joseph de Maistre n'ait pas été français?

Etienne GILSON

# L'INSTITUT SCIENTIFIQUE

## franco-canadien

par HERMAS BASTIEN

CET agent de liaison intellectuelle entre la France et le Canada a maintenant quinze ans d'existence. Voilà un anniversaire qu'il convient de signaler. Nous en dirons l'origine et les oeuvres.

\* \* \*

L'Institut scientifique franco-canadien existait à l'état de rêve dans l'esprit de plusieurs universitaires de Montréal. Il fut réalisé grâce à l'initiative de M. L.-J. Dalbis. Celui-ci revint d'Europe, en janvier 1926, avec un plan complet dont l'objet était triple: appeler au Canada les maîtres les plus éminents de la science française; établir des échanges de professeurs entre les universités françaises et les universités canadiennes; organiser des missions scientifiques ayant des buts établis d'avance. L'élaboration de ce projet par M. Dalbis fut facilitée par la présence au Ministère des Affaires étrangères de M. Naggiar, ancien consul général de France au Canada, qui, durant son séjour dans la métropole, avait travaillé à resserrer les liens entre les universités des deux pays. A son retour à l'Université, M. Dalbis avait déjà l'adhésion du Gouvernement français qui, non seulement patronnait l'oeuvre, mais lui assurait une assistance pécuniaire. Il s'engageait à souscrire une somme importante à la condition qu'une partie des fonds requis à son fonctionnement fût souscrite par les intéressés canadiens.

Le 8 janvier, M. L.-J. Dalbis exposait son projet devant le Comité exécutif de l'Université qui le mandatait pour poursuivre les pourparlers avec le gouvernement provincial et les autres universités. L'Université de Montréal, immédiatement gagnée au projet, mit une salle à la disposition de l'Institut et souscrivit une première somme. Il restait au promoteur à gagner le gouvernement et les universités Laval et McGill. Celles-ci, hésitantes à se lier avec le nouvel organisme, décidèrent de faire appel aux professeurs que l'Institut ferait venir au Canada toutes les fois qu'elles jugeraient utile leur enseignement. En revanche, le gouvernement provincial, grâce à l'honorable Athanase David, accorda son patronage et une importante subvention.

Les statuts furent élaborés au cours des réunions subséquentes. L'article premier détermine l'objet de l'organisme; "En vue de resserrer les liens intellectuels entre la France et le Canada, il est créé un Institut scientifique franco-canadien au développement duquel collaborent: 1o— le gouvernement de la Province de Québec; 2o— le gouvernement français; 3o— l'université de Montréal. L'Institut pourra intéresser à son oeuvre le gouvernement fédéral du Canada, les autres gouvernements provinciaux, les autres universités. Les nouvelles

adhésions seront admises dans le cadre et l'esprit des présents statuts et après décision du conseil de direction". Les articles suivants traitent des moyens d'action de l'Institut. L'enseignement peut comprendre des cours théoriques, des exercices pratiques, des conférences destinées au grand public, des consultations purement techniques. Directement ou indirectement, les sujets doivent contribuer au développement économique de la province de Québec. Ils s'adressent aux professeurs, aux étudiants, aux praticiens, aux chefs d'entreprises. L'esprit et la doctrine des matières enseignées sont sous le contrôle du Recteur de l'Université (arts. 5-11). Les articles 12-15 définissent le mode d'enseignement des professeurs et fixent la durée des engagements, en principe, à dix semaines.

L'Institut est administré par un conseil général et un comité exécutif, élu pour trois ans; un président, un vice-président qui assume les fonctions de secrétaire et de trésorier, le Recteur. L'exécutif nomme des sous-comités de spécialistes chargés de s'entendre avec le professeur et d'organiser l'enseignement. Dans ces sous-comités figurent des membres du Conseil qui se rattachent aux sections intéressées (art 16-17). En mai 1926, Mgr J.-V. Piette, MM. L.-J. Dalbis et Edouard Montpetit prirent une charte provinciale constituant légalement l'Institut. Le premier Conseil, selon les statuts, réunit les personnes suivantes: l'honorable Athanase David ou son représentant; M. René Du Roure; Mgr J.-V. Piette; M. le chanoine Emile Chartier; M. Edouard Montpetit; M. A. Léveillé, le docteur L. de L. Harwood; M. Augustin Frigon; M. Henry Laureys; M. L.-J. Dalbis. A la première réunion, le Conseil désigna les membres de l'exécutif; M. Dalbis en fut le premier président. Plus tard, le Conseil constitua un comité d'honneur<sup>1</sup>.

\* \* \*

Le président de l'Institut est maintenant M. Etienne Gilson, professeur au Collège de France.

La séance inaugurable eut lieu, le 22 janvier 1927, à la Salle Saint-Sulpice. L'Institut avait eu l'heureuse idée d'inviter M. Etienne Gilson qui professait alors à l'Université Harvard. Devant un auditoire subjugué et en présence de Mgr Gauthier, du Consul de France, du sénateur Dandurand, de sir Lomer Gouin, de Mgr Piette, de M. C.-J. Simard, délégué du gouvernement provincial et de nombre d'autres personnalités intellectuelles, M. Gilson parla de saint Bernard, fondateur de la mystique médiévale. Jamais orateur ne fut plus attentive-

<sup>1</sup> cf. *Revue Trimestrielle Canadienne*, Vol. 16, p. 196, 1927.



Chère Marraine:  
Mille merci, mais, vous savez  
Pour moi, Toujours Molsons!

ment, plus religieusement écouté. Conférence inoubliable qui fut précédée d'une allocution de M. Dalbis, président de l'Institut et suivie d'un remerciement par le Père Ceslas Forest, O.P., doyen de la Faculté de philosophie. "Au faite de l'humilité, dit le doyen, quand nous avons franchi les douze degrés, S. Bernard — avez-vous dit — plaçait les trois degrés de la vérité. Au premier, elle est sévère, elle est pieuse au second et pure au troisième. On a l'impression, en vous écoutant, que vous nous parlez du haut de l'échelle mystique de S. Bernard, car, chez vous aussi, la vérité est sévère, pieuse et pure. Ai-je besoin d'ajouter qu'elle est, pour l'élite de cette ville, une joie intellectuelle rare et, pour la Faculté de Philosophie, un encouragement hautement appréciée.

"Nous ne nous faisons pas illusion, il reste à créer chez nous un véritable mouvement philosophique. C'est à cette création que tendent à la fois et la fondation de notre Faculté et celle de l'Institut supérieur de philosophie de Laval. Votre conférence de ce matin, le cours que vous avez bien voulu accepter donner la semaine prochaine, en secondant nos efforts, nous permettront d'atteindre plus tôt le but que nous nous proposons. C'est donc pour moi un devoir très agréable de vous offrir, à vous, M. le conférencier et à l'Institut scientifique qui nous a procuré le plaisir de vous entendre, nos sincères remerciements". Les 24, 25 et 28 janvier, M. Etienne Gilson prononça trois cours sur la théorie de la connaissance chez saint Thomas.

Le premier professeur régulier de l'Institut fut le chanoine G. Delépine, professeur à l'Université de Lille. Ses leçons sur la géologie furent données à l'Ecole Polytechnique. Le chanoine Delépine donna aussi des cours à McGill, à Laval, à Ottawa, à Toronto, à Dalhousie.

Le docteur L. Boez, professeur de bactériologie à l'Université de Strasbourg, donna ensuite une série de cours sous les auspices de la Faculté de Médecine. Le savant professeur donna quelques cours à Laval et à McGill.

Enfin, vint Jean Brunhes qui commença ses cours le 24 mars sur les tendances de la géographie humaine. Très prisé, le géographe séjourna quelques mois au Canada. Il visita l'Ouest, obligeant des impressions, collectionnant des documents qui lui permirent de reprendre au Collège de France, les leçons qu'il avait déjà consacrées au Canada. Cette même année, l'Institut offrit au public deux autres conférences; l'une fut faite par M. Charles Diehl, professeur à la Sorbonne et l'autre, par le Cardinal Beaudrillart. L'Institut termina ainsi en splendeur sa première année: cours et conférences publiques, selon l'esprit de la charte. Assistance toujours considérable, public heureux d'avoir à sa portée la science et la pensée françaises.

\* \* \*

Dès 1924, l'Université de Montréal s'était engagée d'envoyer, après entente avec l'Université de Paris, un professeur à la Sorbonne. A ce titre, en 1926, M. Edouard Montpetit, et en 1927 M. le chanoine Emile Chartier professèrent à Paris. Aucun professeur ne put se rendre à Paris au cours de 1928. Pour éviter pareille interruption, l'Université engagea des pourparlers avec

l'Institut pour déterminer dans quelles conditions celui-ci se chargerait de cette mission<sup>2</sup>.

A la suite de ces pourparlers, le sens des initiatives de l'Institut, en 1928-29, s'élargirent en ce sens que tel que stipulé dans sa charte, il fit l'échange de professeurs. Ainsi, l'honorable Lemieux qui accepta de donner dix cours sur l'historique de l'évolution politique du Canada. En 1931, ce fut l'abbé Lionel Groulx, plus tard Mgr Camille Roy.

Au cours de la deuxième année, l'Institut a organisé les cours du Docteur Emile Sergent, professeur à la Faculté de médecine de Paris, du docteur Ribaud, professeur de physique à l'Université de Strasbourg, du docteur Maurice Javilliers, professeur à l'Institut Pasteur de Paris. Du 25 septembre au 24 octobre, le docteur Jeannin professa des leçons cliniques et des leçons théoriques. Il enseigna aussi à Laval où il prit part aux travaux du Congrès des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord. En décembre, M. Etienne Gilson fut écouté avec un intérêt accru. En janvier 1929, l'Institut fait venir Pierre Franck, ingénieur en chef de l'aéronautique française. On ne pouvait plus étroitement rattacher l'enseignement à l'actualité de l'heure. Il donna des cours à Polytechnique, à McGill et à Laval. Il prononça en outre de nombreuses conférences, et jusqu'à Toronto. Le 26 février 1929, inauguration des cours de M. Raymond Guyot, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Sciences politiques de Paris sur *Le rôle des faits économiques en histoire*, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et à l'Ecole des Sciences sociales. Le professeur Guyot a enseigné à McGill. Il s'est rendu à l'Université Harvard, de même qu'au Smith College de Southampton.

Dans le tome XVI de *La Revue trimestrielle canadienne* M. Dalbis résumait en ces termes le travail accompli par l'Institut au cours des trois premières années: première année, 115 cours et conférences; deuxième année, 157; troisième année, 138; total, 410 cours, conférences, cliniques.

On se fait une idée complète du travail accompli par l'Institut quand on parcourt la liste des cours, d'année en année. Voici un relevé documentaire extrait des annuaires généraux de l'Université de Montréal.

Année 1930-31

Le Docteur Jean Gautrelet, Professeur agrégé de Médecine de la Faculté de Paris et Directeur du Laboratoire de Biologie Expérimentale à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris: Leçons théoriques données à la Faculté de Médecine et conférences aux Universités McGill et Laval.

Le Docteur Mauriquand, Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon: Leçons théoriques à la Faculté de Médecine sur *L'enfant malade*. Les leçons cliniques eurent lieu à l'Hôpital Ste-Justine et à la Crèche de Liesse. Le Docteur Mauriquand a porté son enseignement à Québec et il a donné une série de quinze leçons, il s'est aussi rendu à l'Université de Toronto.

Le Professeur Cabannes, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Montpellier. Ses conférences eurent lieu à l'Ecole Polytechnique. Le Professeur Cabannes a aussi donné des cours à McGill, à Toronto, à Winnipeg et à Saskatoon.

<sup>2</sup> cf. *Revue Trimestrielle Canadienne*, Vol. 16, p. 86, 1930.

Tél. CH. 0560

## AU PETIT BLANC

Restaurant français

Léo Vallée, Prop.

Spécialités: Tartes, Patates Frites, Poulets Rôtis

Livraison à domicile 960, rue Rachel Est

## Hommages d'un ancien

Spécialités:  
Examen de la vue  
Verres Correcteurs

Téléphone: HA. 5544

### A. PHANEUF — A. MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS

(Tout près de la rue Ontario)

MONTREAL

MONTREAL

QUEBEC

## LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

Ch. 525, 132, Rue St-Jacques Ouest — HARbour 4295

Toujours frais

Tél. EL. 4877

## D E N Y S É

BONBONS CHOCOLATS

Minuscules et de haute qualité

Livraison dans toute la ville

4909, rue Sherbrooke Ouest

Près de Claremont

Résidence: CLairval 5041

## E. LEFRANÇOIS

Mécanicien du Garage Marois

Débossage et peinture

Depuis 17 ans au service du public dans l'Est

3940, RUE ADAM

TEL. FR. 5620

TEL. YORK 7176-7177

## THÉO. LAMY

Assurances Générales

5011, AVE VERDUN

VERDUN

Clairval 8331

## THÉO. LAMARRE

Peintre-Décorateur — Réparation d'enduit

Planchers rabotés et vernis

3047, AVE MERCIER

MONTREAL

M. Etienne Gilson, Professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris. Conférences sur le Moyen Age et la formation de l'Esprit classique. M. Gilson a également professé à McGill.

M. Eugène Deprez, Professeur à l'Université de Rennes: Cours donnés à la Faculté des Lettres sur la méthode historique. M. Deprez s'est rendu à l'Université McGill, à Laval, à St-Joseph de Memramcook.

M. F. D'Herelle, Professeur de Protobiologie à l'Université de Yale, ancien professeur à l'Institut Pasteur de Paris: Leçons théoriques et séances de démonstration au Laboratoire de Bactériologie. Le Professeur D'Herelle a professé à McGill et à Laval.

M. J. Wilbois, Directeur de l'Ecole d'Administration et d'Affaires de Paris. Cours publics donnés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Le Professeur a prononcé trois conférences à St-Sulpice et deux au Grand Séminaire de Montréal. Il s'est aussi rendu à Québec et à Ottawa.

Le Docteur Louis Dioclès, Chef du Laboratoire de Radiologie à l'Hôtel-Dieu de Paris: Cours à la Faculté de Médecine et démonstrations pratiques dans les divers hôpitaux de Montréal. Le professeur a donné cinq cours à l'Université Laval. Il se rendit à Toronto et à New York.

Année 1932-33

Le Docteur Emile Sergent, membre de l'Académie de Médecine de Paris: Leçons théoriques à la Faculté de Médecine et leçons cliniques à l'Institut Bruchési et à l'Hôpital du Sacré-Coeur. Le Docteur Sergent a fait une conférence à l'Université McGill et donné dix leçons de perfectionnement à Québec.

M. le Chanoine G. Jeanjean, professeur de psychologie appliqué à l'Université Catholique de Paris: Sous les auspices de la Faculté de Philosophie, il a donné une série de conférences sur *La rationalisation de l'enseignement*.

M. E. Gilson, Professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, Directeur de l'Institut des Etudes Médiévales à l'Université de Toronto: Sujet de ses conférences: *Deux problèmes de philosophie chrétienne*.

Révérant Père Chenu, O.P., Professeur au Couvent Saulchoir (Belgique) Organisateur des études médiévales chez les Dominicains Ottawa: Les théories politiques au moyen âge.

M. Georges Déjardin, Professeur de physique à l'Université de Lyon: Conférences sur *Les phénomènes photoélectriques données à l'école polytechnique*. Le Professeur Déjardin a également parlé à l'Université McGill et à l'Université Laval de Québec. Le professeur Déjardin s'est rendu à Ottawa, à l'Université Queens à Kingston, à l'Université Western (London) à Saskatoon, à Edmonton et à Vancouver.

M. le Docteur Georges Lavier, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Lille: Leçons théoriques sur *Les Parasites inoculateurs de maladie*, à la faculté de médecine, à McGill, Québec et Ottawa.

Année 1933-34

M. le Docteur Gaudard D'Allaines, Chirurgien des hôpitaux de Paris: Cours de perfectionnement sur *Les maladies du tube digestif et annexes*, à l'Université de Montréal, dans les hôpitaux de Québec et d'Ottawa.

M. le Chanoine Gustave Jeanjean; Cours sous les auspices des Ecoles Catholiques de Montréal et de la Faculté des Lettres.

M. Lucien Romier, collaborateur au journal "Le Temps" à la "Revue des Deux-Mondes"; cours donnés sous les auspices de l'école des Hautes Etudes et de la Faculté de Droit.

Le Docteur M. Moulonguet, chirurgien des hôpitaux de Paris; Cours de chirurgie et de gynécologie, à la Faculté de Médecine. M. Moulonguet a fait des leçons cliniques dans les hôpitaux de Montréal et de Québec.

Année 1934-1935

M. Jacques Mesnager, Ingénieur conseil, professeur adjoint au Conservatoire National des Arts et Métiers: Cours sur le béton.

M. E. Gilson: Conférences sous les auspices de la Faculté de philosophie.

M. Raoul Blanchard, professeur à l'Université de Grenoble: Conférences sur la géographie de l'Industrie.

M. Jacques Rabut, ingénieur des constructions civiles de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées: Conférences sur "La Technique dans les grands travaux modernes", à Montréal, Québec et Ottawa.

Dom Paul Bellot, de l'Ordre de Saint Benoît, architecte diplômé par le gouvernement français: *L'Architecture religieuse moderne*.

M. Jacques Greber, professeur à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris: Conférences sur l'Urbanisme.

Année 1935-36

Docteur Charles Richet, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; Cours de Physiologie alimentaire sous les auspices de la faculté de médecine. Le docteur Richet a aussi donné des matinées cliniques à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital Notre-Dame. Il s'est rendu à Québec.

Docteur Raymond Turpin, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris: Cours sur la Tuberculose pulmonaire de l'enfant, sous les auspices de la faculté de médecine et leçons cliniques à l'Hôpital Sainte-Justine, à l'Hôpital du Sacré-Coeur et à l'Institut Bruchési.

M. Charles Etori, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur à l'Ecole des sciences politiques, Cours de droit administratif, sous les auspices de la Faculté de Droit. M. Etori s'est fait entendre à l'Université McGill.

M. Paul Hazard, professeur à Collège de France: Cours sur la Littérature comparée, sous les auspices de la Faculté des Lettres.

M. Jacques Maritain, professeur à l'Institut Catholique de Paris: Cours sur les Problèmes spirituels et temporels d'une nouvelle chrétienté, sous les auspices de la Faculté de Philosophie. M. Maritain a prononcé quatre conférences à Québec et séjourné à Toronto.

M. Etienne Gilson: Cours sur l'Esprit de la Philosophie Française, sous les auspices de la Faculté de Philosophie.

Révérénd Père Chenu, O.P.: Cours à l'Institut des Etudes médiévales.

Docteur Julien Huber, médecin des hôpitaux de Paris: Cours sur les maladies infectieuses de l'Enfant et du Nourrisson. Le Docteur Huber a professé à Québec.

M. Henry Hornbostel, professeur d'économie politique à la faculté de Droit de l'Université de Poitiers: Cours sur la Monnaie.

Année 1936-1937

Docteur Emile Sergent: Conférences sur l'Enseignement de la Médecine et l'Etude de Sciences médicales. Leçons cliniques à Montréal et à Québec où il a prononcé quarante-deux cours et conférences.

M. Marcel Aubert, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole des Beaux-Arts: Conférences sur la Technique de la Construction au Moyen Age.

M. Etienne Gilson: Cours sous les auspices de la Faculté de Philosophie.

M. André Fréchet, directeur honoraire de l'Ecole Boule de Paris. Conférences à l'Ecole Technique sur l'Art du meuble.

Révérénd Père Chenu, O.P. Cours à l'Institut d'études médiévales d'Ottawa et à l'Université d'Ottawa.

M. Raoul Blanchard, professeur à l'Université de Grenoble et à l'Université Harvard: Cours à l'Ecole des Hautes Etudes sur "La Formation du relief avec application au relief de la province de Québec".

Docteur H.L. Negre, chef du Laboratoire de l'Institut Pasteur: Conférences et cours sur la Tuberculose expérimentale. Leçons cliniques dans les divers hôpitaux de Montréal et de Québec.

M. Gabriel Lebras, professeur à la Faculté de droit de Paris: Conférences sur les origines canoniques des droits occidentaux. M. Lebras, a professé à Québec et visité Toronto.

Année 1937-1938

Docteur Maurice Chiray, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux.

M. R. Demogue, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Louis Baudin, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Docteur Etienne Sorrel, professeur d'enseignement clinique à l'hôpital Trousseau de Paris.

M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole des beaux-arts, conservateur adjoint des Musées nationaux.

Docteur René Moricard, ex-interne des Hôpitaux de Paris, ancien chef de clinique.

Année 1938-1939

M. Alfred Ernout, membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne, directeur d'étude à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris.

M. Jacques Rabut, ingénieur des constructions civiles de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, directeur des études médiévales à l'Université de Toronto.

(SUITE À LA PAGE 20)

# Nos camarades mobilisés

## Appel aux Anciens de la Cité Universitaire, aux Anciens d'Europe et à d'autres sympathisants

UN grand nombre de diplômés de l'Université de Montréal ont des camarades mobilisés en France. Entendons par ce mot familier de camarade non seulement les amis que nous nous sommes faits là-bas ou ici, mais en outre nos connaissances, nos collègues dans les diverses professions que nous exerçons, tous ceux avec qui nous sommes venus en contact, qui nous ont plus ou moins directement aidés à nous perfectionner, à acquérir la culture à laquelle participe tout notre peuple canadien-français.

Si nous pensons à eux, si nous nous disons que ce sont eux qui sont sur le théâtre de la guerre, pendant que nous continuons de vivre dans la sécurité qu'offre l'éloignement, nous comprendrons pleinement ce que doit signifier pour nous la guerre. On nous répète, non sans raison, que la guerre est une guerre de principes, que le triomphe des Alliés, notre triomphe, doit assurer une paix européenne et mondiale basée sur la justice; on nous dit que la civilisation occidentale est en jeu contre un retour de la barbarie. Nous sommes sensibles à ces objectifs suprêmes de la guerre, parce que notre genre de civilisation en dépend.

Mais il y a plus, pour ceux d'entre nous qui avons des camarades au front. La lutte dans ce cas devient presque une affaire personnelle. Nous savons qu'un tel et un tel, avec qui nous avons travaillé dans les hôpitaux ou les laboratoires, avec qui nous avons assisté aux cours des facultés, ou avec qui seulement nous sommes liés par les relations d'affaires ou des relations mondaines, nous savons que ceux-là sont exposés à la mort. Pourquoi sont-ils là? Pour empêcher l'agresseur de passer, pour sauvegarder non seulement des principes mais leur patrie et, par extension, la nôtre. Soyons bien convaincus de cette vérité et nous comprendrons que nous avons des devoirs envers nos camarades, qui ont quitté leurs travaux et leurs foyers et qui sont exposés aux pires dangers.

L'an dernier, j'ai annoncé dans l'Action Universitaire la fondation d'une amicale ayant pour objet de renouer les liens entre tous les anciens résidents de la Cité Universitaire de Paris. Je remplis l'office de représentant canadien dans le Bureau de cette association. Le président est André Bossin, avocat à la cour, le secrétaire-général est René Anthouard, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Bagneux. J'entretiens avec ce dernier une correspondance très intéressante, dont je puis faire part aux membres canadiens de l'Association.

Je veux simplement résumer ici les nouvelles que M. Anthouard me communique depuis le début des hostilités. Dès le 16 septembre 1939, il m'écrivait une carte pour m'apprendre qu'il était "parti le premier jour de la mobilisation" en qualité de Lieutenant d'infanterie. Toutes correspondances venant de l'étranger doivent

être adressées au secteur postal 390. Le 30 octobre 1939 il m'écrit: "Je suis confus des félicitations que vous m'adressez, car vraiment jusqu'ici mon devoir a été facile à remplir. N'était la séparation avec ma femme et mes enfants, la vie militaire serait intéressante, au moins dans sa nouveauté pour moi. En tout cas, elle ne laisse pas le temps de s'ennuyer; en dehors du service, il y a toujours des camarades avec qui l'on peut sympathiser et causer longuement, contrairement à la vie civile courante. Je n'ai que fort peu de nouvelles des Anciens de la Cité, Bossin m'a écrit; il était à ce moment secrétaire d'Etat-major, dans un hôpital de province".

Et puis la lettre se poursuit ainsi: "Seulement officier dans un état-major, je n'ai pas de troupes à commander moi-même. Néanmoins il est probable que pendant l'hiver, des envois de vêtements chauds seront les bienvenus. Pour moi, j'accepterai avec plaisir des ouvrages et des journaux du Canada, et je les mettrai en circulation chez les camarades qui seraient intéressés; nous apprendrions ainsi à mieux connaître les Canadiens, ce rameau si vivace (merci, cher ami!) de la Vieille France, maintenant en cours de disparition en Europe."

Une carte postale du 6 décembre m'apprend qu'Anthouard est en bonne santé "bien chauffé et bonne popote". Le 21 décembre, il m'écrivit une lettre. Il se réjouit du fait que des soldats canadiens viennent de débarquer en Angleterre. "Cela resserrera encore les liens de sympathie et d'amitié qui nous unissent". Les journaux de France annoncent aussi que le Canada se destine à former des milliers de pilotes. Autre sujet de réconfort. "Il m'est bien difficile, ajoute-t-il, de vous parler de la guerre sans risquer d'être indiscret. Toutefois je crois pouvoir vous dire que le temps qui s'écoule est employé à notre avantage. Nos positions sont plus fortes tous les jours, et nos troupes s'aguerrissent, apprennent à mieux combattre. Toutefois, si cela n'est pas considéré comme défaitiste, je crois pouvoir vous dire (toujours la même précaution oratoire) que nous ne sommes pas défendus pour le mieux contre le froid; et que les Canadiennes feraient des heureux sur les secteurs en action. Mais serez-vous à temps pour en faire parvenir aux intéressés?"

J'ai communiqué ce passage au Consul général de France à Montréal qui m'a répondu en date du 29 janvier 1940. "J'espère que mon appel en faveur du Lieutenant Anthouard et de ses hommes sera entendu. J'espère que quelques envois de lainages pourront leur être adressés de Montréal. Pour le cas où vous pourriez de votre côté leur obtenir quelques dons, je crois devoir vous faire savoir que le *Consulat de France* pourra s'occuper de faire parvenir gratuitement ces envois aux destinataires."

Terminons la lecture des passages les plus intéressants de la correspondance de mon ami Anthouard. Il termine sa lettre du 21 décembre en disant: "L'année 1940 sera-t-elle celle de notre Victoire? Peut-être, mais il me semble que les problèmes du règlement des comptes et de l'organisation d'une Paix solide ne sauraient être réglés rapidement, ou le seraient mal, et je préfère *agrder l'uniforme militaire pendant un an encore que de voir mes fils le reprendre à nouveau dans vingt ans.*"

Retenons cette dernière phrase écrite en toute simplicité et qui correspond bien aux sentiments les plus profonds de nos camarades mobilisés.

Le 7 janvier 1940, Anthouard, m'écrit une longue lettre en permission. Il accuse réception d'une de mes lettres lui annonçant un envoi de livres. Il me remercie en me parlant de la vie au front. "Evidemment, il n'y a pas eu comme en 1914 des chocs d'armées mettant en jeu des centaines de milliers d'hommes. Est-ce à dire que nous ne sommes pas en guerre? Si vous aviez passé la nuit entière à un petit poste, par -20o C. avec des relèves juste à temps pour vous empêcher de geler sur place, et parfois des patrouilleurs allemands audacieux qui viennent à l'improviste vous lancer une grenade ou une rafale de mitraillette, si vous étiez celui-là, vous estimez certainement que la guerre a commencé. Fait particulier à mon unité, malgré de nombreuses tentatives de ce genre, jamais un homme ou un poste n'a pu être enlevé, et pourtant les Allemands ont été tenaces et sont revenus souvent dans ce but. Est-ce à dire que les troupes que je connais soient extraordinaires? Je ne crois pas les diminuer en disant que composées surtout de réservistes, en majorité simples paysans français, ce sont des unités comme il y en a beaucoup dans l'armée française; et il doit y en avoir aussi qui sont nettement en avance au point de vue militaire, par leur origine de métier ou d'active."

Plus loin Anthouard me décrit la messe de minuit au front, et cela est très émouvant: "Les prêtres sont mobilisés, les plus jeunes dans la troupe, aussi bien comme officiers que sous-officiers (leur instruction les fait désigner toujours pour fournir les cadres) d'autres plus âgés comme aumôniers officiels (il y en a trois dans mon unité). C'est ainsi que nous avons pu avoir une messe de minuit à Noël à quelques kilomètres à peine des Allemands, grâce à un officier qui était prêtre, dans une cave éclairée d'une lampe, ce qui nous ramenait irrésistiblement aux catacombes, comme l'officiant l'a fait remarquer dans son allocution très brève, mais très poignante, puisqu'il évoquait nos familles, qui devaient prier pour nous à ce moment là".

Je termine mon appel sur cette note pathétique. Disons-nous que nos camarades mobilisés le sont pour défendre la civilisation à laquelle nous participons et dont nous nous glorifions. Voilà pourquoi nous devons les secourir, et envisager la guerre comme une affaire personnelle.

Faites parvenir vos dons de toute nature au Consul général de France, 620, rue Cathcart, ou au signataire de cet article.

Benoît BROUILLETTE

Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Wilbank 8955

## JULES LACOMBE, Enregistré

Maitres-fourreurs membres de l'Association des maitres-fourreurs canadiens

FOURRURES

Confection, réparations, transformations, entreposage

3705 ouest, rue Notre-Dame, angle Bourget

St-Henri

MONTREAL

Tél. CALumet 2485

## ROUSSEAU & HENAUULT

GLACIERES — COMPTOIRS

Fixtures de magasin neuves ou usagées de tous genres

Vitres d'Auto de tous genres

Spécialité: Formica et Maronite

Yachts sur commande

310 BEAUBIEN E.

MONTREAL

## STIEN, gastronome

Toujours

au 505, rue Dorchester est, Montréal

Plateau: 0708

Harbour: 0744

Tél. AMherst 1910

## FERNAND SIMETIN

Marchand-Tailleur

4037 EST, RUE STE-CATHERINE

MONTREAL

## AVIS



Après avoir occupé le Numéro 22 de la rue St-Jacques O. pendant 22 ans, nous déménagerons au No. 44 de la même rue et nous formulons les voeux que nous occuperons ces lieux durant 44 ans..... Nous sommes forcés de nous agrandir. A cette occasion nous offrons en vente de nombreux modèles de dactylographes Standards et Portatifs ainsi que des machines à Additionner et à Chèques.

CANADA DACTYLOGRAPHE ENRG.

R.T. ARMAND, Prop. 44 ouest, rue St-Jacques, Tél. Harbour 6968

ENCOURAGEONS LES NOTRES

## H. O. VIAU

AMEUBLEMENTS DE TOUTES SORTES

Tout acheteur mentionnant avoir lu cette annonce aura droit à un escompte spécial de 10%.

GRANDE FACILITE DE PAIEMENTS



4270, ST-JACQUES O.

WE-2142

Ha. 7668

## OSCAR LOISELLE & CIE

Habits de bureau, jaquettes et blouses

pour

Médecins, Dentistes, Pharmaciens

209 est, rue Sainte-Catherine

MONTREAL

Wellington 2400

## L. P. THIBAUT

Manufacturier de langues marinées

Huitres fraîches

4059, St-Antoine

MONTREAL

# Des STIPULATIONS de non-responsabilité

par Jacques Perrault  
professeur à la Faculté de Droit

## RESPONSABILITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTATION LÉGISLATIVE DE LA RESPONSABILITÉ

(fin)

Dans de nombreuses lois publiques, le législateur québécois a aussi souvent dérogé au principe que toute personne doit répondre du dommage causé par son fait. Outre certains articles du Code civil dont nous avons parlé plus haut, ces dérogations sont contenues dans d'autres codes ou dans des statuts publics.

Citons, entre autres, l'article 88 C. P. C. qui dénie l'action en responsabilité contre tout officier public à moins que la prétendue victime ne se soit soumise à certaines formalités édictées par ce même article 88 C. P. C.

Le chapitre 146 S. R. Q., 1925, Loi concernant les privilèges des juges de paix, des magistrats et autres officiers remplissant des devoirs publics, sans exonérer ces officiers publics de responsabilité à raison de leurs actes posés en leur qualité d'officiers publics, modifie à leur avantage les conditions dans lesquelles une action en dommages pourrait être intentée contre eux.

L'article 61 de la Loi du barreau, chap. 210, S. R. Q., 1925, protège les examinateurs nommés par le conseil du Barreau relativement aux examens qu'ils font subir aux aspirants à la pratique du droit.

Le code municipal, aux articles 453 et 453a, modifie la responsabilité que peut encourir une municipalité. Celle-ci est libérée de la responsabilité qu'elle pourrait encourir par suite des dommages que subirait un automobiliste dans un chemin de terre ou un chemin d'hiver, situé dans cette municipalité.

Dans d'autres cas, le recours en dommages est soumis à des formalités qui, en pratique, modifient la responsabilité à l'avantage de la municipalité. Selon l'art. 453a du Code municipal, seule une faute prouvée permet à la victime d'invoquer la responsabilité de la municipalité au cas d'accident sur la voie publique en hiver.

Autant de dispositions législatives par lesquelles nos législateurs ont cru devoir libérer certaines corporations d'une partie du fardeau qui leur incombait de réparer certains dommages dont elles seraient responsables aux termes des articles 1053 et s. du Code civil.

Relativement aux compagnies à fonds social, le législateur québécois et fédéral est allé encore plus loin. Les

actionnaires sont les propriétaires de la compagnie; ils en sont les bénéficiaires. Normalement, de droit commun, ils devraient être responsables des actes, obligations, délits, quasi-délits posés ou commis par leur compagnie, au cas où l'actif de celle-ci ne serait pas suffisant pour acquitter ses dettes. C'est exactement le principe contraire que posent les articles 34 du chap. 223 S. R. Q., 125, Loi des compagnies de Québec, et l'article 45 de 24-25 Geo. V, chap. 33, Loi fédérale des compagnies.

Limite également de responsabilité pour les directeurs. Même dans le cas où la loi édicte pour eux une responsabilité spéciale, elle permet cependant à certains directeurs de s'en dégager. Ainsi l'article 82 du chap. 223, S. R. Q., 1925, contient le principe suivant: Les directeurs d'une compagnie sont responsables des dettes de cette corporation, si un dividende est payé alors que la situation financière de la compagnie ne le permet pas. Les directeurs qui sont opposés à ce paiement de dividende ou qui sont absents lorsque ce paiement est décidé, peuvent se dégager de toute responsabilité prévue par cet article 82 de la loi des compagnies en se conformant à certaines formalités.

La loi des Accidents du travail (1931, chap. 100, 21 Geo. V, amendée par le chap. 98, 23 Geo. V, chps. 80, 25-26 Geo. V, I Ed. VIII, chaps. 39 et 40, chap. 94, I Geo. VI et chaps. 88 et 89, 2 Geo. VI) régleme la responsabilité dans un grand nombre de cas et empêche l'application des principes du droit civil relativement à la responsabilité et aux obligations qui peuvent naître des relations entre patrons et ouvriers.

Cette loi règle les dommages que doit payer le patron à l'ouvrier, victime d'un accident alors qu'il est à l'emploi de ce patron. La responsabilité incombe au patron, dans tous les cas, sauf si l'ouvrier s'est mutilé intentionnellement, cette responsabilité étant basée sur le risque professionnel. Le patron supporte une partie de ce risque parce qu'il bénéficie du travail de l'ouvrier.

Les dommages-intérêts ne sont pas déterminés d'après les préceptes du droit commun, par les tribunaux ordinaires du pays, mais par une commission des accidents

du travail, instituée par le gouvernement et déterminant les dommages-intérêts d'après les barèmes ou tarifs déterminés par la loi ou par les arrêtés en conseil prévus par cette loi.

L'article 16 de cette loi, 21 Geo. V, chap. 100, rendant nulle toute convention limitant la responsabilité du patron, empêche par le fait même les clauses de non-responsabilité dans le domaine couvert par cette loi spéciale.

En jetant un coup d'oeil sur la législation édictée par la Législature québécoise, nous constatons que le législateur québécois a permis et voulu une exonération ou une diminution de responsabilité dans un grand nombre de cas. Pour rendre ce tableau plus complet, il faudrait ajouter aux lois publiques et privées les innombrables règlements ayant force de loi et adoptés par les corps publics et privés, en vertu de leur charte ou des lois qui les régissent. Un grand nombre de ces règlements suppriment ou restreignent la responsabilité en de multiples occasions, au profit soit des corporations soit de leurs membres. Ainsi pour ne citer qu'un cas, nous voyons très souvent que les membres d'un club ne pourront se plaindre des actes posés par le conseil qui gère ce club.

Le parlement du Canada a légiféré très souvent, lui aussi, sur la question qui fait l'objet de notre ouvrage. Inspirée du droit anglais qui a toujours reconnu la validité des conventions de non-responsabilité, la législation fédérale a maintes fois reconnu le droit de se dégager d'avance de sa responsabilité. Prenant pour acquis que de telles clauses son valides, elle en a parfois déterminé le champ d'application. Parfois, aussi, elle a limité ou modifié la responsabilité en dehors de toute convention.

Sans vouloir repasser en revue toutes ces lois fédérales, contentons-nous d'indiquer les principales.

La loi fédérale des compagnies, 24-25 Geo. V, chap. 33, adoptée en 1934, renferme des dispositions semblables à celles de notre loi provinciale sur la responsabilité limitée des actionnaires et sur la possibilité pour les directeurs de se dégager de leur responsabilité en certains cas, lorsqu'un dividende est payé en fraude des droits des créanciers (Arts. 4 et 5 et 83 de la loi fédérale, 24-25 Geo. V, chap. 33).

La loi fédérale des chemins de fer, chap. 170 S. R. C., 1927, donne aux compagnies des chemins de fer le droit de modifier leur responsabilité, relativement aux personnes et objets qu'elles transportent. Ce droit peut être exercé par contrats, stipulations, règlements, déclaration ou avis, à la condition que la Commission des Chemins de fer ait approuvé, au préalable, par ordonnance ou par règlement, la manière et les termes de l'exonération ou de la modification de responsabilité (article 348, chap. 170 S. R. C., 1927).

Cette disposition législative fédérale indique bien que l'on ne considère pas les causes de non-responsabilité comme contraires à l'ordre public. Cependant, la forme de ces clauses stipulées par les compagnies de chemins de fer est réglementée, le législateur fédéral posant ainsi une exception au droit commun qui les regarde comme valides aussi longtemps qu'elles ne sont pas frauduleuses.

Mais, à ce point de vue, les lois fédérales les plus importantes sont, sans conteste, la *Loi relative au transport des marchandises par eau*, adoptée en 1936, venue en vigueur le 1er août 1936, I Edouard VIII, chap.

49 et la Loi de la Marine Marchande du Canada, 24-25 Geo. V, chap. 44, entrée en vigueur le 1er août 1936<sup>1</sup>.

La Loi relative au transport des marchandises par eau pose une distinction entre les fautes commerciales, c'est-à-dire les fautes commises relativement au chargement, déchargement et distribution dans le navire de la marchandise, et les fautes nautiques, celles relatives à la direction ou navigation du navire. Tandis qu'en principe le voiturier maritime n'est pas responsable des secondes, il ne peut pas se dégager des premières.

L'origine de cette loi remonte à 1910, 9-10 Ed. VII, chap. 61. Elle devint plus tard le chap. 207 des S. R. C., 1927.

Cette loi de 1910 fut copiée sur une loi américaine "*Harter Act*" qui avait été adoptée par le Congrès américain en 1893.

En 1922, se tint une conférence à Bruxelles relative à cette question du transport des marchandises par eau. Vingt-quatre nations prirent part à cette conférence. Le Canada ne fut pas partie à la Convention de Bruxelles. La Grande-Bretagne en fit partie. Après cette conférence, l'Angleterre adopta une loi en 1924 et peu de temps après les Etats-Unis en firent autant. Par correspondance entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada s'engagea d'adopter une loi semblable à celle des autres pays. Il semble aussi que cette loi nouvelle de 1936 fut adoptée par le parlement fédéral à la suite d'une décision de nos tribunaux, notamment du Comité judiciaire du Conseil privé, à propos du navire *Sarniadoc* — *Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. et Patterson Steamships Limited*, 15 B. R., p. 36; Law Reports, Appeal Cases, 1934, p. 538.

(Voir à ce sujet Débats de la Chambre des Communes, version anglaise, Debates House of Commons, session 1936, vol. 3, p. 2892, vol. 4, p. 3212 et s., p. 3257. C'est dans le vol. 4, pp. 3212 à 3220 que se trouve la discussion au sujet de ce Bill. Voir, notamment, remarques de MM. Bennett et Stevens. La discussion porta principalement sur le paragraphe 3 de I Ed. VIII, chap. 49).

La loi I Ed. VIII, chap. 49, entrée en vigueur le 1er août 1936, et l'annexe et les règles relatives aux connaissements qu'elle comporte, précisent la responsabilité du voiturier par eau. Elle fixe les cas où la responsabilité du voiturier est engagée et ceux où elle ne l'est pas. En règle générale, le voiturier par eau peut augmenter sa responsabilité, article 5 de l'annexe. Dans le cours habituel du commerce, à la différence des compagnies de chemins de fer, le voiturier par eau ne peut diminuer ou limiter sa responsabilité, article 3 et 6 de l'annexe. Le législateur fédéral présume que pour les expéditions commerciales ordinaires effectuées dans le cours habituel du commerce, le voiturier est suffisamment protégé par la loi, surtout par l'article 4 de l'Annexe.

Cependant, lorsque le transport d'un objet sort de l'ordinaire, et ne fait pas partie d'une expédition commerciale, le voiturier a droit de conclure des stipulations de non-responsabilité, pour des marchandises particulières, et ces conventions sont valides dans la mesure où elles ne dérogent pas à l'intérêt public (art. 6 de

<sup>1</sup> Cf. *Montreal Trust Co. vs Canadian Surety Co. and Osborn and Lange Ltd.*, 1939, 67 B. R. 218, confirmant 75 C. S. 278, McDougall, J.

l'annexe). Mais, en ce cas, aucun connaissance ne peut être rédigé. La convention peut être insérée dans un reçu qui devient un document non négociable, à la différence du connaissance.

Cette loi est intéressante, car elle règle de façon ingénieuse bien des problèmes: elle fixe les cas où la responsabilité du voiturier est engagée, ceux où elle ne l'est pas. Comme conclusion logique, elle défend les clauses d'irresponsabilité dans le cours ordinaire du commerce, mais elle les permet pour des cas extraordinaires, en ayant soin de spécifier que les contrats qui les contiennent ne sont pas des instruments négociables.

Cette solution du problème dans la *Loi du transport des marchandises par eau* semble tout à fait raisonnable et peut servir d'exemple à d'autres points de vue.

Cette loi déclare que certains articles de la Loi de la Marine marchande du Canada, 1934, continueront à s'appliquer. Dans cette dernière également se trouvent certaines limites à la responsabilité.

La Loi de la Marine marchande du Canada, 1934, entra en vigueur le 1er août 1936 (contenue dans le Statut 24-25 Geo. V, chap. 44). Nous y trouvons de nombreuses dispositions concernant la limitation et l'exonération des responsabilités. Le législateur fédéral a par là coupé court à bien des discussions en résolvant les problèmes que soulèvent la limitation et l'exonération des responsabilités.

A l'article 91, tout officier autorisé par la loi, confisquant, de bonne foi pour des motifs raisonnables, un navire ne peut encourir aucune responsabilité, même si la confiscation est annulée.

A l'article 456, il est décrété que le capitaine et le propriétaire du navire n'encourent pas de responsabilité parce qu'ils ont jeté, ou fait jeter, par dessus bord des marchandises dangereuses ou jugées telles. Cette disposition s'explique par l'intérêt que tous ont à ce que le navire ne périsse point.

Les articles 649 et 658 de la loi de la Marine marchande contiennent des principes relatifs à la responsabilité et qui sont dictés par les exigences considérables des expéditions maritimes. Il y est dit que les propriétaires de navires, les voituriers par eau, seront responsables des dommages causés par la chose (le navire) dont ils ont la propriété, la garde ou la possession ou par la faute de leurs employés ayant la charge du navire. Mais, s'il n'y a ni faute ni complicité de la part de ces mêmes propriétaires, le montant des dommages est proportionné au tonnage du navire et cette proportion varie selon que ces dommages ont été causés à la personne ou à des êtres inanimés. Dans le cas de dommages à la personne, cette proportion est de \$72.97 par tonneau de jauge du navire; dans le cas de dommages aux choses de \$38.92 par tonneau du navire.

Notons, en passant, que cet article 649 de 24-25 Geo. V, chap. 44, de même que la Loi relative au transport des marchandises par eau, peuvent venir en conflit avec les articles 2433 et 2434 du Code civil qui, eux aussi, limitent, mais dans des proportions différentes, la responsabilité des voituriers maritimes.

Quoi qu'il en soit, relativement à la Loi de la Marine marchande du Canada, deux principes semblent avoir guidé le législateur: (1) la vie humaine endommagée ou détruite donne droit à une proportion plus forte de dommages que des objets matériels, parce qu'elle a plus de valeur; (2) Les dommages subis sont moins consi-

dérables sur un petit navire que sur un gros, et vice versa et les navires ont une valeur moyenne qui doit être la base d'un dommage éventuel et que l'armateur peut prendre comme base pour évaluer les risques de son entreprise. Cf. *Canadian National Steamships vs W. Bayliss* (1937) S. C. R., p. 261.

Les voituriers peuvent-ils stipuler à l'encontre de ces articles de la Loi fédérale de la Marine marchande? Nous ne le pensons pas vu le texte de l'art. 650 de cette même Loi. Cet art. 650 décrète, en effet, que cette limitation de responsabilité doit s'appliquer aussi bien si la responsabilité découle du droit commun que de quelques lois du parlement, et nonobstant toute disposition contraire. Il y a dans ce texte une disposition prohibitive qui rendrait nulle, croyons-nous, toute convention particulière modifiant cette responsabilité telle qu'établie par cette loi fédérale.

À noter ici que le législateur fédéral tranche par cette loi relative à la marine marchande un problème de responsabilité. L'expérience semble prouver que cette solution est raisonnable et équitable, bien que cette fixation a priori du montant des dommages et de leur proportion soit arbitraire. Elle a du moins l'avantage de permettre aux compagnies et aux commerçants de prévoir les pertes qu'ils peuvent subir.

À l'article 658 de la Loi de la Marine marchande, 1934, l'arbitraire est poussé plus loin, mais avec justice, semble-t-il. La perte des bagages personnels d'un voyageur ne lui permet pas de réclamer plus de deux cents dollars. Si ces effets personnels consistent en des objets de très grande valeur, il est soumis à la règle déjà étudiée à l'article 1677 de notre Code civil relativement aux argents, bijoux, etc.

Relativement aux abordages entre deux ou plusieurs navires, la loi de la Marine marchande du Canada, pose un principe concernant la responsabilité des propriétaires s'il y a faute contributive. L'art. 640 (24-25 Geo. V, chap. 44) reconnaît la légitimité des stipulations de non-responsabilité lorsqu'il décrète que cette règle n'affecte pas "le droit de qui que ce soit de limiter sa responsabilité de la manière prescrites par la loi" ni n'impose une responsabilité "à une personne exonérée de responsabilité en vertu d'un contrat ou d'une disposition de la loi".

Signalons également la *Loi des lettres de change, chèques et billets*, article 34, 16 S. R. C., 1927, qui permet au tireur ou à un endosseur, tout en apposant sa signature sur l'un ou l'autre de ces titres de crédit, de restreindre sa responsabilité et même de s'en dégager entièrement.

Voilà quelques-unes des principales lois qui régissent le sujet de cet ouvrage. Constatons qu'elles sont nombreuses, disparates, et qu'elles ne sont pas édictées suivant un principe, une idée directrice. Parfois même, elles semblent s'opposer.

Cette législation rend plus difficile la synthèse du droit en vigueur dans notre province, ou l'énoncé d'une théorie juridique concernant les causes d'exonération de responsabilité en se basant sur nos lois, codes, "statuts" provinciaux et fédéraux.

Ajoutons à cette complexité du problème le fait que les tribunaux et les magistrats, chargés d'appliquer ces lois, ces principes, les interprètent de façons diverses, selon leur esprit saxon ou latin, leur formation juridi-

(SUITE À LA PAGE 21)

# La vie universitaire au Canada

## ♣ Un legs de \$141,794.63 à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal vient de toucher, par l'intermédiaire de la Société d'administration, la somme exacte de \$141,794.63, que lui a léguée par testament, M. Aristide Casavant, décédé le 26 décembre 1938.

Lors de la mort de ce monsieur Casavant, l'un des administrateurs de la fabrique familiale d'orgues et autres instruments de musique établie à Saint-Hyacinthe, les journaux avaient annoncé que la plus grosse partie de la fortune du défunt était cédée à l'Université de Montréal. C'est M. René Daigneault, exécuteur testamentaire, qui a procédé au règlement de la succession.

Aujourd'hui, l'Université est en mesure de faire connaître la libéralité de l'éminent Canadien français. En effet, après quelques légers dons aux personnes de sa famille, le testament du défunt se lit comme suit, par rapport à l'Université de Montréal:

"Quant au reste de mes biens, meubles et immeubles, je le donne et le lègue à l'Université de Montréal, que j'institue ma légataire universelle."

La seule réserve faite dans le testament ayant trait à la légataire universelle est la suivante: "Je défends à la légataire universelle de vendre ou de transporter à qui que ce soit les actions de *Casavant Frères, limitée*, reçues de ma succession, et je demande aux administrateurs de l'Université de Montréal de faire en sorte que les Canadiens français aient la préférence dans cette maison, que le contrôle de cette maison reste aux mains de Canadiens français aussi longtemps que possible, et que les revenus provenant de cette compagnie servent à l'avancement de la culture française au pays".

M. Primeau, secrétaire de la Société d'Administration, précise ensuite que les parts de la société Casavant comptent pour \$65,660 dans le montant global de \$141,794 reçu par l'Université. La trésorerie provinciale, en raison des droits sur la succession que le gouvernement touche, a procédé à l'évaluation.

L'Université de Montréal rendra un premier hommage à son bienfaiteur en pendant, au mur du corridor de l'immeuble de la rue Saint-Denis, un grand portrait de M. Casavant, avec la mention "bienfaiteur insigne".

En léguant la presque totalité de ses biens à l'Université, M. Casavant pose un magnifique exemple.

## ♣ Le Dr Ernest Charron

Le Dr Ernest Charron est nommé propagandiste du ministère de la Santé, à Montréal.

## ♣ M. F. Cyril James

Le jeudi 4 avril, à 7 hres 30, le Dr F.-Cyril James, principal et vice-chancelier de l'Université McGill, a été l'hôte d'honneur d'un dîner au Cercle Universitaire.

A l'issue du dîner, le Dr James a fait, sous le titre *The Impact of War on Canada*, une causerie sur les problèmes qui préoccupent tous les Canadiens.

C'est M. Arthur Vallée, c.r., président de la Commission d'administration de l'Université de Montréal, et président de l'A.G.D.U.M., qui a remercié le conférencier.

## ♣ Lord Athlone, gouverneur général du Canada

Le Canada a un nouveau vice-roi: lord Athlone, frère de la reine-mère et oncle du roi Georges VI.

La date du départ de Londres du nouveau vice-roi pour le Canada est encore incertaine de même que sa disponibilité pour un terme de cinq ans.

Alexandre-Auguste-Frédéric-William-Alfred-George Cambridge, premier comte d'Athlone, est le seul frère qui survive à la reine-mère. La nouvelle de sa nomination comme vice-roi du Canada a émané du palais de Buckingham. La veille, le comte et la comtesse d'Athlone avaient pris le dîner en compagnie de Leurs Majestés.

C'est la deuxième fois que le comte d'Athlone est nommé gouverneur général du Canada. En 1914, peu après sa nomination cependant, celle-ci fut annulée de façon à permettre au comte de remplir d'autres fonctions ailleurs.

Le comte d'Athlone succède à l'âge de 65 ans à lord Tweedsmuir, mort avant la fin de son terme.

Il est né au palais de Kensington. Son père et sa mère, le duc et la duchesse de Teck, ont passé dans ce palais la première partie de leur vie de ménage. Dans cette même maison naquirent la reine Victoria et la reine Mary.

Avant 1917, le comte d'Athlone portait le nom de prince Alexandre de Teck, mais ce nom allemand céda le pas à celui de Cambridge en 1917, en même temps que le roi Georges V changeait celui de la famille royale de Hanovre en celui de Windsor.

Le comte d'Athlone prit part à la guerre sud-africaine et à la grande guerre de 1914.

## ♣ Session du baccalauréat français en juin

Une session du baccalauréat français aura lieu à Montréal dans la seconde quinzaine de juin 1940. Les candidats sont invités à faire connaître leur nom, prénoms et leur adresse au consulat général de France, 620, rue Cathcart. Ils devront indiquer également dans quelle série A ou B (première ou deuxième partie) et dans quelle langue étrangère ils désirent être examinés.

On rappelle que: 1o— Les candidats devront avoir 16 ans révolus le 1er novembre 1940; 2o— Ils devront fournir avant la fin du mois de mai prochain: a) un certificat de baptême pour les étudiants nés au Canada, un extrait d'acte de naissance pour les candidats nés en France; b) une autorisation du recteur de l'université dont relève l'établissement scolaire où ils sont inscrits, leur permettant de se présenter aux épreuves; c) une demande d'inscription écrite de leur main et signée (une formule leur sera envoyée par le consulat général en temps utile).

## ♣ Thèse de doctorat en philosophie

M. Charles-Auguste Saint-Hilaire a soutenu une thèse pour le doctorat de philosophie, le mercredi après-midi, 3 avril, à 2 hres 30 dans la grande salle de conférences de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis. Le sujet de la thèse était "L'union objective du connaissant à l'être".

➤ **M. Charles Rist,  
à l'École des Hautes Etudes**

L'École des Hautes Etudes commerciales de Montréal a reçu, le 4 avril, la visite de M. Charles Rist, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris et membre de l'Institut. Outre ces titres, M. Rist est d'abord et avant tout le grand conseiller financier de la France. Depuis des années, tous les gouvernements font appel à sa science monétaire, à ses connaissances économiques.

L'ancien sous-gouverneur de la Banque de France voyage en Amérique comme délégué du ministère du Blocus de France. Ses fonctions de conseiller économique de ce ministère le désignent à cette mission. M. Ashton Gwatkin, conseiller technique du ministère britannique de la Guerre économique, l'accompagne. Ils sont chargés tous deux d'assister les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Washington et le ministre et haut-commissaire de France et d'Angleterre au Canada dans l'étude des questions qui font actuellement l'objet d'un examen avec les divers départements ministériels états-uniens et canadiens intéressés.

MM. Rist et Gwatkin après une visite à Ottawa ont été les hôtes du *Canadian Club*, à l'hôtel Windsor.

A 4 heures, ils ont visité à l'École des Hautes Etudes, puis à 5 heures un avion les a conduits vers New-York et Washington. Le directeur de l'École, M. Esdras Minville, accueillit le distingué visiteur, dont les ouvrages garnissent les rayons de la bibliothèque de cette institution, en compagnie des membres du conseil de perfectionnement, de représentants de la Chambre de commerce, des professeurs, de Mgr le Recteur, de Me Arthur Vallée, de M. Edouard Montpetit. M. Cyril James, principal de l'Université McGill, était au nombre des hôtes de l'École.

M. Charles Rist, professeur, économiste et administrateur français, est né à Lausanne, en Suisse, en 1873. Professeur à la Faculté de droit de Montpellier, puis à celle de Paris, sous-gouverneur de la Banque de France de 1926 à 1929, il fit partie en 1926, de la Commission des experts. En 1931, il fut conseiller des banques nationales de Roumanie, puis d'Autriche. Il a accompagné en octobre 1931 le président Laval à Washington et a été nommé en décembre de la même année délégué français au comité financier de Bâle. Depuis cette date, il a fait plusieurs voyages aux Etats-Unis et a joué un rôle de plus en plus grand dans le monde financier français et européen.

A travers ses multiples occupations, il a fait paraître plusieurs ouvrages, entre autres: *La Progression des grèves en France et sa valeur symptomatique* (1907); *Histoire des doctrines économiques, depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (1909), en collaboration avec Charles Gide, autre grand économiste, dont il est le gendre; *la Situation financière de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de leurs alliés* (1917); *les Finances de guerre de l'Allemagne* (1921); *Ecart de prix, France-Etranger; Interprétation de la chute des prix de 1925; Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires, dédiés à ses fils et à ses élèves* (1933); *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours*.

➤ **Le Collège Royal des Médecins et  
Chirurgiens du Canada**

Les examens primaires et finals pour le diplôme de "Fellow" (membre actif) auront lieu aux dates suivantes:

Les examens écrits, sur les sujets primaires et finals, auront lieu les 30 septembre, 1er et 2 octobre — à Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec et Halifax.

Les examens oraux sur les sujets primaires auront lieu le 21 octobre à Edmonton et les 24 et 25 octobre à Montréal.

Les examens oraux et cliniques sur les sujets finals auront lieu le 21 octobre à Edmonton et les 24 et 25 octobre à Montréal.

Les examens oraux et cliniques en langue française auront lieu à Montréal ou à Québec. Les dates, l'endroit ou les endroits seront annoncés le 1er septembre.

Les cours de révision sur les sujets primaires et finals seront annoncés plus tard.

Les candidats gradués de 1930, ou antérieurement, d'une Ecole de Médecine ou d'une Université approuvés par le Conseil, ne seront pas tenus de passer l'examen primaire mais devront, à l'examen final, faire preuve d'une connaissance générale et pratique de l'application clinique de l'anatomie et de la physiologie.

Cet examen spécial sera dirigé par des cliniciens.

Toutes les communications devront être adressées à: Warren, Lyman, M.D., F.R.C.P. (C), Secrétaire-Honoraire, Chambre 3018, Sussex Street; National Research Laboratories, Ottawa, Ont.

**A VOTRE DISPOSITION**

Votre banque n'est pas seulement votre caissière et la dépositaire de vos capitaux d'épargne. Elle est en état de vous rendre d'autres services. Vos occupations et vos préoccupations d'ordre professionnel ne vous laissent guère le loisir de vous documenter au jour le jour sur les questions d'affaires. Vous n'en êtes pas moins tenu, à l'occasion, de résoudre certains problèmes financiers qui mettent en jeu, vos intérêts. Recourez donc avec confiance au gérant de votre banque dont les avis désintéressés vous seront souvent utiles.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

Actif, plus de 160,000,000  
534 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

**TRUST GENERAL**

**DU CANADA**

M. le sénateur J.-M. WILSON, *président*  
M. le sénateur D.-O. LESPERANCE, *vice-prés.*  
M. BEAUDRY-LEMAN, *vice-président*

*Directeur-général: René Morin*

*Secrétaire: Jean Casgrain* *Trés.: Louis Trottier*

*Gérant de la Succursale: Maurice Desy*

CAPITAL VERSE: \$ 1,105,000.  
BIENS EN REGIE: \$90,811,686.

ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE —  
EXECUTEUR TESTAMENTAIRE —  
AGENT FINANCIER

Siège Social:  
112, Saint-Jacques ouest  
MONTREAL

Succursale  
71, Saint-Pierre  
QUEBEC

## ♣ Les cours de tourisme

Grâce à un renouvellement d'octroi du gouvernement provincial, les cours de tourisme de l'Université de Montréal se donnent de nouveau ce printemps.

Ces cours commencés mercredi, 27 mars, à 7 hres 30 du soir, dans une des salles de l'Université de Montréal, 1625, rue Saint-Denis, se termineront vers le début de juin.

L'École du tourisme a été spécialement fondée pour former des guides de touristes, tant pour Montréal que pour la province.

Les cours de cette école s'imposent aussi à l'attention des instituteurs et des institutrices qui veulent rendre leurs leçons d'histoire, de géographie, etc., plus concrètes et, par conséquent, plus intéressantes.

Sont invités également à suivre ces cours ceux dont l'emploi, dans l'un des services de la ville ou de la province, oblige à posséder des connaissances variées sur l'histoire, la géographie, l'économie, l'architecture, etc.

Ajoutons que les connaissances acquises pendant ces cours préparent admirablement aux Fêtes du IIIe Centenaire.

Pour la gouverne des intéressés, nous publions ci-dessous la liste des cours qui seront donnés cette année.

### Sur Montréal et les environs

Histoire, (Victor Morin); géographie (Raymond Tanghe); institutions religieuses et éducationnelles (Mgr Olivier Maurault); ethnographie (Casimir Hébert); topographie (Montarville Boucher de la Bruère); Musées d'art et d'histoire (Jean-Baptiste Lagacé).

### Sur Montréal et la province

Voies de transport et sécurité (Lt.-col. A. Gaboury); architecture des édifices publics et privés (Aristide Beau-grand-Champagne); commerce et industrie (Emile Benoist); systèmes administratifs (Joseph-Albert Bariteau); statistiques et renseignements divers (Gérard Lortie); itinéraires touristiques (Wilfrid du Cap).

A ces leçons, s'ajoutent, sous la conduite des mêmes professeurs, certaines visites dans le vieux Montréal et autres endroits d'intérêt historique.

Ces cours se donneront trois fois la semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de 7 hres 30 à 9 hres 30 p.m.

Ils sont gratuits, sauf un droit d'inscription de deux dollars remboursés à tout étudiant ayant assisté aux trois quarts des cours. Les honoraires du diplôme sont fixés par l'Université à cinq dollars.

Pour renseignements et inscription, s'adresser au directeur de l'École — FR 6209.

## ♣ L'art religieux

Le Père Couturier, O.P., conférencier de l'*Institut scientifique franco-canadien* à Montréal, donnera trois conférences publiques à l'École des Beaux-Arts aux premiers jours de mai, puis trois autres vers la mi-mai à l'amphithéâtre de l'Université de Montréal. Ces conférences porteront sur l'art religieux.

Depuis la semaine dernière, le Père Couturier donne des cours pratiques d'art religieux appliqué à la liturgie aux diplômés de l'École des Beaux-Arts et à des religieux et des religieuses à l'Institut pédagogique.

## ♣ Le Thé-Causerie de la Société d'Etude et de Conférences

Cet évènement social et intellectuel qui clôture l'année 1939-40 de la Société d'Etude et de Conférences, affiliée à la Faculté de Philosophie, a eu lieu, le 7 avril, à l'Hôtel Windsor. Ce thé-causerie a réuni près d'un millier de personnes qui ont écouté une très spirituelle conférence intitulée *Les dictes et provocations du conférencier timide*. Malgré sa "timidité", le Dr Roméo Boucher, professeur de la faculté de médecine de l'Université de Montréal et directeur scientifique de l'Hôpital St-Luc, a développé une philosophie dont l'humour couvrait d'utiles et audacieuses vérités. Radio, professions libérales, universités, théâtres, enseignements, tous ces domaines ont été soumis à l'ironie mordante du conférencier. La causerie a été préparée et interrompue par des auditeurs qui prenaient à partie le conférencier au grand amusement du public. Mmes Suzanne Clairval, Mimi D'Estée et M. Henry Deyglun remplissaient les rôles d'auditeurs récalcitrants.

M. Edouard Montpetit, invité d'honneur à la réunion, a remercié le conférencier. Il a loué l'oeuvre accomplie par la Société d'Etude, oasis de culture humaniste dans un monde enfiévré, et félicité le conférencier de sa philosophie souriante qui n'en cachait pas moins une grande profondeur, à la manière du moraliste français.

Mlle Annette Doré, présidente générale de la Société, a présenté le conférencier.

### ♣ M. Henry Laureys

Des amis ont offert le 6 avril, un déjeuner à M. Henry Laureys, premier haut-commissaire canadien en Afrique du Sud.

Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, a annoncé que l'Université a conféré le titre de professeur émérite de l'École des Hautes Etudes commerciales à M. Laureys. Le secrétaire provincial, M. Groulx, a félicité M. Laureys de sa nomination et lui a souhaité un long et fructueux séjour en Afrique.

### ♣ Les hypovitaminoses dans les collectivités

Le Professeur Szent-Gyorgyi, savant hongrois qui s'est vu attribuer en 1937 le prix Nobel de médecine pour sa découverte de la vitamine C, définit l'apport correct de vitamines comme "*la quantité nécessaire pour assurer aux collectivités la mortalité et la morbidité la plus basse*" et il définit la santé parfaite comme coïncidant avec "*la faculté de l'organisme d'opposer le maximum de résistance à toutes les infections nocives qui le menacent.*"

"La nature, dit-il, ne crée rien d'aussi imparfait que le corps humain tel qu'il nous apparaît avec ses milliers d'imperfections, car un organisme aussi imparfait serait condamné à disparaître. Je suis convaincu que la majorité des affections humaines ne sont pas dues à des imperfections de notre corps, mais bien au fait que nous vivons d'une façon irrationnelle et dans un milieu auquel notre corps n'était pas destiné."

Or, le déficit en vitamine C, on est obligé de le reconnaître à la suite d'observations concordantes faites dans tous les points du globe, est pour l'organisme humain non seulement L'ETAT D'INFERIORITE LE PLUS REPANDU mais encore un des plus *insidieux* parce que la plupart du temps aucun signe extérieur n'en

trahit la présence et que seul le test de saturation ou l'épreuve de Rotter, de découverte récente, permet de le mettre en évidence.

D'après Vetter et Winter de Bâle, Suisse, les principales conséquences de l'hypovitaminose C serait la diminution de l'énergie, de la résistance aux infections et à la carie dentaire.

D'après Szent-Gyorgyi, le scorbut est l'expression finale de l'avitaminose, du manque total de vitamine C, il constitue le state pre morte d'une affection qui éclate dès qu'il y a carence, et bien avant que le déficit se révèle au médecin par un symptôme quel qu'il soit.

Le test de saturation ou l'épreuve de Rotter qui aujourd'hui permettent au médecin de dépister les états de précaréance en vitamine C et même à en déterminer le degré, cherche évidemment à donner une image aussi fidèle que possible du degré d'appauvrissement de l'organisme en vitamine C.

En attendant de mieux connaître le métabolisme des vitamines, ces tests applicables apparemment aux différentes vitamines hydrosolubles (B1, B2, C) sont un moyen commode pour s'assurer si l'organisme a encore "faim" d'une ou plusieurs de ces vitamines, ou s'il peut déjà se permettre d'en laisser échapper au dehors.

(Résumé d'un travail présenté par le Dr Lassablière, Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes à Paris, lors du 1er Congrès International de l'Association pour l'étude des produits alimentaires, tenu à Dieppe en nov. 1938).

Michelle S. Gosselin

### ▸ **Timbres commémoratifs**

L'agence Duvernay, filiale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, vient de mettre sur le marché une série de timbres commémoratifs se rapportant à l'histoire de Montréal. Ces timbres historiques, que les acquéreurs posent au dos des lettres, sont de très bon goût. Ils sont de nature à mieux faire connaître les grandes figures de notre histoire. Ils sont des agents de propagande à l'occasion des préparatifs de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Montréal.

### ▸ **La Société des écrivains canadiens**

La Société des Ecrivains canadiens, dont le président est M. Victor Barbeau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, vient de publier son troisième bulletin bibliographique. Ce bulletin porte sur les ouvrages d'expression française publiés au Canada, en 1939. Il est compilé d'après les renseignements fournis par les auteurs eux-mêmes et les éditeurs. Il a été distribué aux membres de la Société, laquelle en a fait hommage aux maisons d'enseignement, aux bibliothèques, aux commissions scolaires et aux amateurs de livres canadiens. On peut se procurer le bulletin, ainsi que les livres qui y sont annoncés, en s'adressant au Secrétariat de la Société: Ecole Normale, Parc Lafontaine, Montréal.

## ▸ **Hôpitaux au Canada**

Les hôpitaux du Canada se répartissent en cinq groupes principaux: hôpitaux publics, hôpitaux privés, hôpitaux fédéraux, sanatoriums et hôpitaux pour maladies mentales. Ils se chiffrent à 1,006 et peuvent hospitaliser 102,897 patients. Les trois premières catégories seulement font l'objet du rapport annuel de 1938 publié aujourd'hui; les statistiques relatives aux sanatoriums et aux hôpitaux pour maladies mentales sont publiées dans des rapports annuels distincts.

On remarque, entre autres détails intéressants, que des 610 hôpitaux publics 485 ont 100 lits ou moins et que 125 en ont plus de 100. La capacité totale des hôpitaux publics est de 50,074 lits. Le nombre moyen de lits dans les hôpitaux de 100 lits ou moins est de 82.1, tandis que dans les hôpitaux de 100 lits ou plus le nombre moyen est de 261.4 lits.

Le nombre de personnes sous traitement dans les hôpitaux en 1938 est de 940,337, augmentation de 2.7 p.c. sur 1937. Ces patients ont reçu des soins pendant 14,073,171 jours.

Le personnel s'occupant du soin de ces patients comprend 38,289 personnes, dont 16,653 gardes-malades diplômées et étudiantes. Les médecins s'élèvent à 699.

Les hôpitaux augmentent de 53 au cours de l'année, soit 28 hôpitaux publics et 25 hôpitaux privés. La moyenne quotidienne des patients traités est de 35,938 augmentation de 2.3 p.c. sur l'année précédente. Pendant l'année 868,388 personnes sont sorties des hôpitaux, tandis que les décès constituent 3.6 p.c. de toutes les sorties. Le nombre total de naissances (mort-nés compris) dans tous les hôpitaux est de 97,553, augmentation de 10.6 p.c. sur 1937. Cette augmentation se rencontre dans toutes les provinces, ce qui indique que les cas d'obstétrique admis aux hôpitaux chaque année augmentent de plus en plus.

### ▸ **Le XVIe Congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord**

Il aura lieu cette année aux Trois-Rivières, les 9, 10, 11 et 12 septembre prochain. Site admirablement choisi à mi-chemin entre Québec et Montréal, comme centre de ralliement des médecins des districts ruraux. Le président du Congrès est le Docteur Charles De Blois.

### ▸ **A l'Hôpital Notre-Dame**

A la dernière réunion régulière en date du 29 mars, les membres du Bureau Médical ont élu les officiers pour l'année 1940-41: Président: M. E. Blain; vice-président: M. J. Saucier; secrétaire: M. A. Guilbeault; secrétaire-adjoint: M. A. Gratton; bibliothécaire: M. E. Ménard.

Les trois membres élus pour le Bureau d'Administration sont: MM. B.-G. Bourgeois, L. Gérin-Lajoie et E. Langlois.

# VICHY - CELESTINS

PRÉVIENT ET SOULAGE RHUMATISME, GOUTTE, DYSPEPSIE ET INDIGESTION.  
EAU DE TABLE FRAICHE ET DELICIEUSE

• CONSULTEZ VOTR MÉDECIN •

## ➤ Recherche scientifique

MM. Jacques Archambault, ingénieur sanitaire au Service provincial d'Hygiène, François Desaulniers, ingénieur du Ministère de la Santé, et Raymond Leblanc, tous ingénieurs chimistes, diplômés de l'École Polytechnique, poursuivent actuellement à cette école des travaux de recherches conduisant aux grades de maîtres ès sciences et de docteur ès sciences appliquées.

L'examen des thèses présentant les résultats des recherches effectuées est soumis à un jury qui, depuis la définition récente des dispositions régissant l'obtention des grades supérieurs à l'École Polytechnique, est composé du directeur du département dont relève la recherche entreprise, du professeur qui a dirigé la dite recherche, d'un diplômé de l'École Polytechnique n'appartenant pas au personnel enseignant de l'École et d'au moins un membre étranger.

M. Jacques Archambault fait une investigation des procédés d'analyse des eaux d'alimentation dans le but d'établir si l'un de ces procédés est supérieur aux autres et comment il peut être amélioré pour le rendre plus sensible aux traces de pollution et renseigner plus exactement sur la qualité sanitaire réelle des eaux.

Le jury chargé d'examiner son travail est composé de MM. Arthur Surveyer, D.Eng., ingénieur conseil, Théo.-J. Lafrenière, ingénieur en chef du Ministère de la Santé et professeur de génie sanitaire à l'École Polytechnique, Louis Bourgoïn, ingénieur chimiste, professeur à l'École Polytechnique, Grant Fleming, professeur à l'Université McGill, et R. D. Defries, professeur à l'Université de Toronto.

Le travail de recherche de M. François Desaulniers porte sur l'identification et le dosage des vapeurs, des gaz et des poussières toxiques rencontrés dans l'industrie, appliqués plus généralement aux gaz arsenicaux. Ainsi les arsines présentent des difficultés très grandes, particulièrement comme gaz de combat. Elles sont incolores et inodores, leur présence est donc très difficile à déceler, et les masques ordinaires ne les arrêtent pas.

Un jury composé de MM. Louis Bourgoïn, ingénieur chimiste, et professeur titulaire de chimie industrielle à l'École Polytechnique, O. Maass, directeur du département de chimie à l'Université McGill, E. Poitevin, D. Sc., F.R.S.C., minéralogiste en chef du gouvernement du Canada, Théo.-J. Lafrenière, ingénieur en chef du Ministère de la Santé, et Henri Valiquette, gérant de la ville de Grand'Mère, examinera la thèse de M. Desaulniers.

De son côté, M. Raymond Leblanc termine une étude sur l'influence des pyrrhotines sur la cyanuration des minerais aurifères, en vue de l'obtention d'un diplôme de maître ès sciences appliquées. Cette étude sera soumise à l'appréciation d'un comité d'examen composé de trois personnes approuvées par le Conseil des Professeurs de l'École Polytechnique.

## ➤ La Société de géographie

Le professeur Kazys Pakstas, de l'Université de Kaunas, Lithuanie, a donné une conférence, sur *Les Etats Baltes*, le mercredi, 17 avril à 8.30 hres du soir, sous les auspices de La Société de Géographie de Montréal. Cette conférence a eu lieu au grand amphithéâtre de l'Institut de Botanique, 4101 Est, rue Sherbrooke.

## ➤ A l'École Technique

La direction de l'École technique de Montréal a fait coïncider, le 31 mars, l'inauguration de son exposition du 500ème anniversaire de la découverte de l'imprimerie avec le premier conventum de ses Anciens.

Le secrétaire provincial et ministre de la santé, M. Henri Groulx, a pris part aux deux fêtes: l'après-midi, à l'inauguration de l'exposition; le soir au banquet du conventum. Il a loué la conception, la présentation de l'histoire de l'imprimerie, dont la plus grande part de mérite revient à des hommes comme M. Hector Beau-pré, directeur de l'École, à M. Philippe Beaudoin, directeur de la section de la reliure, à M. Roland Charlebois, professeur à l'École des Beaux-Arts, au docteur Léo Pariseau, aux connaissances si vastes et à la bibliothèque si riche d'anciens ouvrages, à M. Léon Pillière, chef-instructeur de la section de l'imprimerie, ainsi qu'à d'autres collaborateurs aux noms moins connus mais au dévouement inlassable.

Le soir, le secrétaire provincial a traité des écoles de métiers. Après avoir fait observer que le gouvernement a tenu à faire le plus possible pour outiller l'enseignement primaire, moyen, secondaire, professionnel, le ministre a ajouté: "C'est au point que notre enseignement supérieur en est un peu jaloux". M. Groulx a insisté sur l'ambition que doivent avoir nos jeunes gens de devenir plus tard des patrons et de jouer leur rôle dans l'industrie de la province.

## ➤ Don à l'Institut de Botanique

La Commission d'administration a reçu la somme de \$8,800 destinée à la bibliothèque de l'Institut botanique de l'Université de Montréal.

## ➤ Au comité exécutif de l'Université

La Commission d'administration de l'Université de Montréal a complété sa délégation au comité exécutif en y désignant MM. Wilfrid Gagnon, Arthur Décarv et Henri Groulx, ce dernier secrétaire provincial. Le comité exécutif se compose donc aujourd'hui de Mgr le chancelier Gauthier, archevêque de Montréal; Me Arthur Vallée, président de la Commission d'administration; Mgr Olivier Mauault, recteur; M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université; M. Eugène Moreau, P.S.S., représentant du sénat académique; MM. les docteurs Georges-H. Baril et Eudore Dubeau, représentant la Commission des études.

La Commission a aussi nommé ses délégués au sénat académique. Les trois anciens sont: MM. Esiof Patenaude, Arthur Vallée et T.-A. Saint-Germain; les trois nouveaux d'hier sont: MM. Emery Sauvé, Alfred Bernier et Emile Grothé.

## ➤ Conférence sur l'Eire

M. John-H. Hearne, ministre plénipotentiaire de l'Eire au Canada, prononcera une conférence publique à l'Université de Montréal, le 29 avril prochain, sous le double patronage de l'École des sciences sociales, économiques et politiques et celui de l'Association des anciens élèves de cette école.

M. Hearne parlera en français.

Le ministre de l'Etat libre d'Irlande est le principal auteur de la Constitution de Dublin adoptée en 1937. Son Excellence traitera précisément de la constitution de l'Eire dans sa conférence.

## ☞ Sous les auspices de la Faculté de Philosophie

M. Etienne Gilson, professeur de Philosophie médiévale Collège de France, président de l'Institut Scientifique Franco-canadien, a donné six conférences publiques sur l'influence classique et son influence au moyen âge.

Mardi, 26 mars 1940 — L'idéal du *De Oratore*.

Mercredi, 27 mars — La culture patristique latine.

Judi, 28 mars — La culture patristique du Moyen âge (IXe et XIe siècles).

Vendredi, 29 mars — La Bataille des Sept Arts. (XIIe, XIIIe siècles).

Lundi, 1 avril — Le conflit de l'Eloquence et de la Scolastique: Pétrarque.

Mardi, 2 avril — La culture patristique et les origines de la Renaissance: Erasme.

Ces conférences ont eu lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Technique, 200 ouest, rue Sherbrooke.

## ☞ A l'Université

L'Université de Montréal annonce la publication de l'annuaire 1940-41 de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques. Cet annuaire, le premier des annuaires universitaires 1940-41 à paraître d'ici quelques mois, porte sur l'organisation et le programme des cours. Voilà vingt ans que cette école, fondée par M. Edouard Montpetit, existe et dispense son enseignement.

L'Université annonce aussi la publication du nouveau programme d'enseignement secondaire et des règlements des examens du baccalauréat. Cette brochure à couverture verte s'adresse particulièrement aux maisons d'enseignement secondaire ainsi qu'à tous les élèves dits extra-collégiaux qui se proposent de passer les examens universitaires du baccalauréat en juin ou en septembre.

## ☞ Bourses du P. C.

La compagnie du Pacifique Canadien accordera encore cette année deux bourses d'études à l'Université de Montréal, c'est-à-dire l'une pour un cours de cinq ans à l'Ecole polytechnique et l'autre pour un cours de trois, quatre ou cinq ans à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Ces bourses sont accordées aux employés mineurs ou fils mineurs d'employés de la compagnie.

La bourse de l'Ecole polytechnique, comprenant cinq années d'enseignement dans le cours de génie civil, sera accordée, par voie de concours. L'examen, qui aura lieu le 23 septembre, sera l'examen d'entrée à l'Ecole polytechnique. La bourse sera attribuée au candidat qui aura obtenu la plus haute moyenne.

## ☞ M. Henry Laureys

Procès-verbal de la quatre-vingt-septième réunion de la Commission des Etudes de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, tenue à l'Ecole jeudi, le 4 avril mil neuf cent quarante, à trois heures de l'après-midi.

Présents: MM. Esdras Minville, président; Edouard Montpetit, Lucien Favreau, Arthur Léveillé, Thomas A. Birch, Adolphe Dollo, Léon Lorrain, Paul Riou, François Vézina, Pierre Sainte-Marie, secrétaire.

La Commission des Etudes décide à l'unanimité de conférer à M. Henry Laureys, ancien Directeur, en reconnaissance des services rendus à l'Ecole, le titre de Professeur émérite.

LE PRESIDENT,  
(signé Esdras Mainville)

LE SECRETAIRE,  
(signé) Pierre Sainte-Marie

(Copie)

## L'INSTITUT SCIENTIFIQUE ...

(SUITE DE LA PAGE 9)

M. le Docteur Antoine Lacassagne, directeur adjoint de l'Institut du Radium de Paris.

M. H. Truchy, membre de l'Institut de France, professeur à la Faculté de Droit et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Paris, et membre de l'Institut de France.

Année 1939-1940

M. A. Dain, professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris.

Le Docteur H.L. Nègre, chef de service à l'Institut Pasteur de Paris, Collaborateur de Calmette.

M. Bernard Fay, professeur au collège de France.

M. Fr. Olivier-Martin, membre de l'Institut de France, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, directeur des études médiévales à l'Université de Toronto.

M. G.A. Boutry, directeur du laboratoire d'essais du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris.

\* \* \*

Nous espérons que nos lecteurs éprouveront à lire les faits et gestes de l'Institut un sentiment d'admiration pour l'oeuvre accomplie par cet organisme de liaison intellectuelle entre la France et le Canada. Dans un monde plein de velléités, voilà des réalisations. Rendues possibles par la collaboration de l'Université, du gouvernement français et du gouvernement provincial, elles font rayonner à travers notre pays la science française.

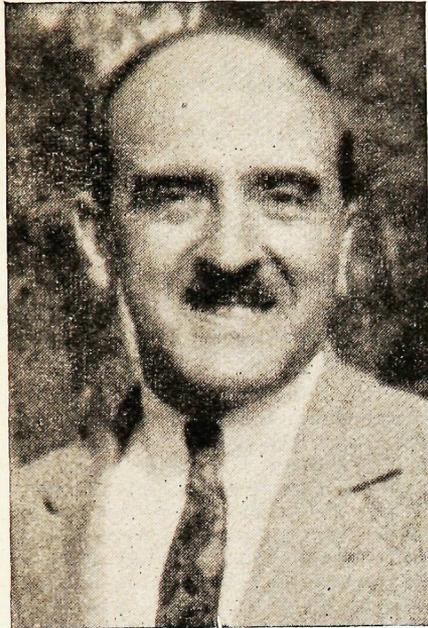
Hermas BASTIEN

Les cotisations et les abonnements seront désormais sollicités par correspondance.

Nous espérons que tous les diplômés répondront, comme par le passé, avec sympathie et générosité à l'appel qui leur sera adressé.

LE SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION

# CHEZ LES ANCIENS



Nos félicitations à M. Jean Bruchési, qui vient d'être élu membre de la Société Royale du Canada (Section française), en même temps que M. Léopold Houlié, de Radio-Canada, et le R.P. Georges Simard, O.M.I. de l'Université d'Ottawa. L'approbation officielle de ces élections sera donnée à la séance annuelle de la Société Royale, à London, Ont., le 20 mai prochain.

## Les nôtres dans l'assurance

Trois anciens de l'Université de Montréal viennent de se voir confier des postes importants à la "Prévoyance".

M. Etienne Crevier, licencié en sciences commerciales de l'Ecole des Hautes Etudes de Montréal, est entré à *La Prévoyance*, en qualité de Surintendant Général, en octobre 1937. Jusqu'à cette date, il avait été attaché au Service d'assurance Groupe de la Sun Life Assurance Company of Canada. Le Conseil d'Administration vient de l'appeler au poste de Gérant Général.

M. Maurice Gervais, licencié en sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, est nommé Assistant-Gérant Général.

M. Roland Bigras, licencié en sciences commerciales de l'Ecole des Hautes Etudes de Montréal, Surintendant Général.

## Dans les affaires

Me Guy Perron et Me Ernest Tétreau, viennent d'être élus respectivement vice-président et directeur de Viau Biscuit, Limitée.

## M. T.-J. Lafrenière, ingénieur

Dans une dépêche de London, Ontario, la *Canadian Press* annonce que "M. T.-J. Lafrenière, ingénieur en chef du service provincial de la Santé, de Québec, vient d'obtenir la *Fuller award* (le prix Fuller) pour services éminents dans le champ des travaux d'adduction d'eaux potables. L'annonce a été faite au banquet qui a clos le 20e congrès annuel de la section canadienne de la *American Water works Association*.

"Cette attribution est l'une des plus importantes, continue la dépêche, qui soient octroyées au mérite par l'*American Water Works Association*. M. Lafrenière recevra le certificat à la réunion annuelle de l'Association à Kansas City le mois prochain.

M. Lafrenière est professeur à l'Ecole Polytechnique de Montréal.

## Le Dr Adélarde Groulx

Le Dr Adélarde Groulx directeur de la santé municipale, a été nommé assistant à la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

## DES STIPULATIONS...

(SUITE DE LA PAGE 14)

que inspirée par le code ou la "Common Law", leur orientation intellectuelle vers une évolution progressive du droit ou leur attachement à l'ancien droit.

Une conclusion, du moins, s'impose à la fin de ce chapitre consacré à l'intervention du législateur québécois ou fédéral dans le champ des clauses d'exonération de responsabilité.

Nous pouvons tenir pour certain que les exonérations de responsabilité sont nécessaires dans la vie moderne, puisque le législateur les adopte si souvent.

De plus, la théorie des juristes maintenant que 1053 C. C. et suivants sont d'ordre public est singulièrement affaiblie, puisque le législateur y déroge, sans même prendre la peine de mentionner que cette dérogation est exceptionnelle.

Nous avons le droit de conclure que, hors les cas de fraude, dol, négligence grossière équivalant à dol, les stipulations d'exonération de responsabilité ne sont plus considérées par ce législateur québécois ou fédéral comme contraires à l'ordre public.

Jacques PERRAULT

Cherrier 9401

## LE PETIT VITRAIL

Décoration d'intérieur

FLORIAN CAIN

Rembourreur en Général

4208, Ste-Catherine Est

MONTREAL

L'ACTION UNIVERSITAIRE, AVRIL 1940

Tél. DO. 3721

GARAGE

## GARAGE A. MAROIS

Troubles Electriques — Storage — Lavage  
Duco — Soudure — Réparations  
Débossage — Gazoline — Huiles — Graissage  
Service de Freins

5873, Des Ecoles — Près Blvd Rosemont

Tél. Calumet 4824 7432 Ave Bloomfield

## Mme Dolorès LeBlond, gérante

Corsetière diplômée (Spencer)

Corset-support, ceinture abdominale,

Ptose de l'estomac, des reins, etc.

REPRESENTANTES DEMANDEES

MONTREAL

# CEUX QUI S'EN VONT

## Mgr DAUTH

Mgr Gaspard Dauth, ancien vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, est décédé à l'âge de 76 ans et 7 mois.

Mgr Dauth était natif de Coteau-du-Lac, comté de Soulanges. Fils de Gaspard Dauth, médecin, et de Marie Birmingham, il avait fait ses études à Saint-Hyacinthe, et au grand séminaire de Montréal, où il avait été ordonné par Mgr Fabre, le 10 août 1886. Il fut ensuite tour à tour professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, étudiant en Europe, à l'Institut catholique de Paris, secrétaire général de l'Université Laval à Montréal, résidant à l'archevêché de Montréal, chapelain du chapitre en 1894, chanoine titulaire en 1898, directeur de la *Semaine Religieuse* en 1895, membre du bureau central des examinateurs catholiques, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, etc.

Lui survivent trois frères: le Dr Henry Dauth, de Montréal, le Dr Albert Dauth, de Coteau-du-Lac, et le Dr Alfred Dauth, de Montréal; deux soeurs: Victoria et Emma, de Coteau-du-Lac.

## A.-HENRI ARCHAMBAULT

Le Dr A.-Henri Archambault, 5160 ouest, rue Notre-Dame, est décédé subitement, à l'âge de 53 ans.

Le Dr Archambault était allé visiter une patiente quand il s'est affaibli sur le parquet. On l'a transporté d'urgence à sa demeure, où le Dr Labelle, de l'hôpital Saint-Luc, n'a pu que constater le décès. Le Dr J.-A. Charron, 5200 ouest, rue Notre-Dame, aussi mandé sur les lieux, a déclaré que le Dr Archambault était sous ses soins depuis quelque trois ans. Il exprima l'opinion que le décès prématuré avait été causé par une angine de poitrine.

Le Dr Archambault était attaché depuis seize ans au laboratoire de l'hôpital Notre-Dame. Le défunt était né le 20 juillet 1886, à Montréal. Il fit ses études au Jardin de l'Enfance de la rue Saint-Denis, au Collège de Montréal, et à l'Université de Montréal. Il fut admis à la pratique en 1909.

Lui survivent: sa femme, née Girardin, (Alice); un fils, René, étudiant en médecine à l'Université de Montréal; deux soeurs: Mmes J.-C. Lamothe et Albert Labrosse.

## Me N.-A. MILLETTE

Me N.-A. Millette, ancien syndic du Barreau de Montréal et greffier de la Couronne depuis 1937, est décédé à sa résidence, 259 avenue Querbes, Outremont, à 65 ans.

Lui survivent sa femme, née Malpas (Nora-Catherine); quatre fils, le capitaine Paul Millette, du 22e régiment; Me Roland Millette, avocat au Barreau de Montréal; Roger, étudiant à l'école militaire de Kingston, et Guy; six filles, Mmes H. A. Yerkes, Cécile, de Philadelphie; O. W. Stewart, Louise, de Montréal, et Miles Agnès, Thérèse, Claire et Constance. Il laisse également plusieurs frères et soeurs, de même qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Il était né à Sainte-Anne de Sorel, le 4 avril 1874. Admis au Barreau de la province en 1899, il avait été nommé conseil du roi en 1914. Il avait été syndic du Barreau de Montréal, en 1931. Enrôlé en 1900 au 85e régiment, unité d'infanterie rurale, il en avait été nommé commandant avec le grade de lieutenant-colonel en 1920; unité qu'il avait réorganisée et avait fondée comme régiment de ville avec quartiers spacieux qu'il lui avait fait obtenir dans l'arsenal de la rue Craig; il avait installé et inauguré à grands frais une plaque commémorative des officiers du régiment qui avaient servi durant la première grande guerre.

Il avait obtenu en 1922, la décoration de longs services des forces auxiliaires coloniales de l'Empire britannique.

## L.-J.-E. BRAIS

M. le notaire L.-J.-E. Brais, ancien maire de Longueuil, est décédé à sa demeure, 127, Chemin de Chambly, Longueuil, à l'âge de 60 ans et 6 mois. Lui survivent: sa femme, née Gareau (Alice); trois fils, Emilien, avocat; Pierre, étudiant en génie civil; Claude, étudiant au Collège de Sainte-Marie; quatre filles, Paule, femme de M. Jacques Simard, industriel de Longueuil; Simone, Madeleine et Camille.

M. Louis-Joseph-Emilien Brais, naquit à Longueuil, le 31 août 1879, du mariage de Pierre Brais, notaire, et de Marie Dufresne, fille d'Ovide Dufresne. Il reçut son éducation, d'abord au Jardin de l'Enfance à Longueuil, puis chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, à Longueuil. Il fit ses études classiques au Collège Sainte-Marie, à Montréal. Diplômé de l'Université Laval de Montréal, il fut admis à la pratique du notariat en 1902. Il pratiqua d'abord sa profession au bureau de son père à Longueuil, et de 1905 à 1918 en société avec le notaire J.-S.-U. Dupras, qui pratique encore à Longueuil. En 1905, il était nommé secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Chambly, poste qu'il occupa durant nombre d'années; il était secrétaire-trésorier de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil depuis 1904. Il fut maire de Longueuil durant plusieurs années.

A Pâques, l'an dernier, M. le notaire Brais recevait de Mgr Anasthase Forget, évêque de Saint-Jean-de-Québec, l'insigne et le titre de chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Sylvestre. Il faisait également partie du 4e degré des Chevaliers de Colomb.

Les funérailles ont eu lieu le mercredi, 20 mars, en l'église Saint-Antoine de Longueuil.

## Dr ANTONIO BOLDOC

Le Dr Antonio Bolduc, surintendant des laboratoires de la Santé municipale, est décédé le 13 avril à l'hôpital Notre-Dame, à l'âge de 42 ans, 6 mois. Sa femme, née Waecher (Lucille), était décédée il y a quelques années.

Lui survivent: neuf frères: MM. Edouard, Alphonse, Conrad, Wilfrid, Léon, Rosaire, Omer, Alfred et Raymond Bolduc; et trois soeurs, Mlles Alma, Jeanne et Claire Bolduc.

Né à St-Aimé d'Asbestos, le 17 octobre 1897, le Dr Bolduc avait fait ses études classiques au séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke et ses études médicales à l'Université de Montréal. Il entra au service de la ville le premier décembre 1927 à titre de médecin-bactériologiste et de surintendant des laboratoires de la Santé municipale, poste qu'il a toujours occupé depuis. Au moment de sa mort, il suivait des cours en hygiène publique, à l'Université McGill.



# CE QUE LES ANCIENS

écrivent . . .

## Céramique:

GAUVREAU (Jean-Marie): "Jean-Jacques Spénard, Céramiste des Trois-Rivières", *La Revue Populaire*, 33ème année, no. 4, p. 8-9.

## Civisme:

LEVINSON (A.J.): "La Ligue du Progrès Civique".  
LEVINSON (A.J.): "Lincoln: The Man of the Ages" *McGill Daily*, 13 février, 1940.

## Commerce:

LESAGE (André): "Un mois d'Etude", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 2, p. 21.  
O'LEARY (Dostaler): "Monsieur Laureys nous quitte", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 3, j. 3.  
BEIQUE (Paul A.): "Canalisation du St-Laurent", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 3, p. 7.  
DOZOIS (Paul): "Le Petit Commerce Canadien-Français", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 3, p. 13.  
CHARBONNEAU (Roger): "Visites Industrielles", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 3, p. 17.  
DAGENAIS (Roger): "Parlement-Ecole", *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42ème année, no. 3, p. 21.

## Education:

VALLERAND (Mme Claudine S.): "A l'Intérieur d'une Maternelle" *Revue Dominicaine*, février 1940, p. 57.  
MONTPETIT (Edouard): "L'Ecole Primaire est-elle américanisée" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 26ème année, no. 101, p. 44.

## Histoire:

MAURAUULT (Mgr O.): "Vers le Texas" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 26ème année, no. 101, p. 1.  
NADEAU (Gérard): "De Bonald et sa machine à diagnostiquer la tuberculose" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 26ème année, no. 101, p. 79.  
GROULX (Lionel): "Le Départ de Maisonneuve", *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 156.  
GERIN (Léon): "Commencements", *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 176.

## Hygiène sociale:

TASSE (Charlotte): "Nous voulons faire notre part", *La Garde-Malade Canadienne Française*, Vol. XIII, no. 4, p. 153.  
GINGRAS (Pauline): "Dépistage d'un cas de Tuberculose au cours d'une visite à domicile" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, no. 4, p. 155.  
MORIN (Marie-Rose): "Est-il possible de vivre sa vie chrétienne au 20e siècle?" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, no. 4, p. 163.  
DAVELUY (Marie-Claire): "Jeanne-Mance", *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, no. 4, p. 178.

## Médecine:

MARION (Donatien): "Notre prochain Congrès", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 233.  
MARION (Donatien): "Frédéric Bertrand", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 234.  
LESAGE (Albert): "L'Odyssée de la Société Médicale de Montréal", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 235.  
SIMARD (L.C.) GUILBEAULT (Albert): "Efficacité du sulfapyridine dans le traitement des infections aiguës des voies respiratoires chez les enfants", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 244.  
MARIN (Albéric): "La Granulopénie maligne", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 250.  
GRATTON (Armand): "Ulcère de l'estomac", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 263.  
BLAIN (Emile): "L'Avitaminose dans certaines pseudo-nyctalopies" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 265.  
MATHE (Charles-Pierre): "Treatment of Acute Gonorrhoeal Urethritis", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 270.

BEAUDRY (Maurice): "Staphylococcie cutanée" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 278.

RIOPELLE (J.L.): "Morphologie du sang au cours des anémies", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 282.

HEBERT (Georges): "Traitement des anémies" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 3, p. 287.

DUSSAULT (Roland): "Les syndromes anémiques" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 3, p. 291.

LAPIERRE (Gaston): "L'Otite meurtrière chez le nourrisson", *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 3, p. 297.

MERCIER (Oscar): "Directives de la Société Médicale de Montréal pour 1940" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, no. 3, p. 299.

## Médecine vétérinaire:

MAHEUX (G.): "Dégâts typiques du *Paraclemensia acerifoliella* Fitch" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 41.

GAGNON (Aimé): "Chiffres alarme" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 43.

GINGRAS (P.): "Pomiculteurs et vergers" *La Revue d'Oka* Vol. XIV, no. 1, p. 44.

LAVALLEE (E.) et DESMARTEAU (R.): "Essais de traitement de semences", *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 50.

CORMINBOEUF (F.): "Géologie et production végétale" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, No. 1, p. 55.

JULIEN (J.P.): "Jeune rurale et vie rurale" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 57.

NORBERT (Rév. P.): "Echos du dernier congrès de l'AC FAS", *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 60.

LOUIS-MARIE (P.): "Effets sur nos Légumineuses" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 62.

LOUIS-MARIE (P.): "Notes sur trois cas de fascination" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, no. 1, p. 64.

LOUIS-MARIE (P.): "Addition à la flore" *La Revue d'Oka* Vol. XIV, no. 1, p. 66.

## Mathématiques:

POIVERT (Jules): "Résolution algébrique d'une importante classe d'équation", *Revue Trimestrielle Canadienne*, 26e année, no. 101, p. 71.

## Pédagogie:

GUENETTE (René): "Compliments et conseils", *L'Ecole Canadienne*, XVe année, no. 8, p. 338.

HEBERT (Dr Amherst): "Le Brossage des dents", *L'Ecole Canadienne*, XVe année, no. 8, p. 344.

## Pharmacie:

CODERRE (Emile): "Chacun son Métier", *Le Pharmacien*, Vol. X, no. 3, p. 3.

NADEAU (Hervé): "Les sous-produits de la pêche maritime", *Le Pharmacien*, Vol. X, no. 3, p. 11.

## Politique:

ANGERS (François-Albert): "Empiètement fédéraux" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 197.

DUHAMEL (Roger): "Les jeux de la politique" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 209.

DUHAMEL (Roger): "Silhouettes du monde politique" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 209.

GILSON (Etienne): "L'Europe et la Paix", *Revue Trimestrielle Canadienne*, 26e année, no. 101, p. 27.

CARON (Maximilien): "Y a-t-il un provincialisme légitime", *L'Actualité Economique*, 15e année, Vol. 2, no. 5, p. 401.

CLOUTIER (Henri): "Du lac St-Jean au lac Mattagami" *L'Actualité Economique*, 15e année, Vol. 2, no. 5, p. 447.

## Sciences sociales:

LACHANCE (Louis): "La Famille", *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 3, p. 185.

## Technique:

FAUTEUX (Noël): "La presse périodique au Canada français", *Technique*, Vol. XV, no. 3, p. 155.

LEFEBVRE (Roch): "Caractères en parade", *Technique*, Vol. XV, no. 3, p. 175.

FAUTEUX (Aegidius): "L'imprimerie au Canada" *Technique*, Vol. XV, no. 3, p. 188.

Tel. MARquette 4834

## J. B. CASELLES

PÂTISSERIES FRANÇAISES

Spécialités:  
Gâteaux de Noces et de Fantaisies  
SERVICE de LIVRAISON  
jusqu'à 7 hres p.m.

3422, rue St-Denis Près Sherbrooke



## SAVON MAJESTIC

Ltee

A. D. Roy, président  
Nettoyeur Main "Majestic"  
"House Friend"

Savon en Poudre "Majestic"  
1853, rue Moreau MONTREAL

HA. 8775

DORURE — ARGENTURE

## J. HENRI ACHIM

987, BLVD ST-LAURENT

Pour la réparation de coutellerie, argenterie  
de table, outils de médecins, etc.,  
25 années d'expérience  
Plaqueur pendant 20 ans pour la maison  
Henry Birks

Tél: DUpont 5737-5738 Etablie en 1915

## PAUL CORBEIL

AMEUBLEMENT GENERAL

Un seul magasin

434 est, Boulevard CREMAZIE

FRontenac 4244

## GASTON HINTON Ltée

Articles pour Hommes

3987, rue Ste-Catherine Est

FRontenac 1127

## ALEX. FAUCHER

Manufacturier de fourrures

Fourrures de haute qualité

1272 Est, Ste-Catherine Près Visitation

Tél. FRontenac 0662

## Mlle A. LA FLÈCHE

FLEURISTE

Ouvert le dimanche et tous les soirs

1256, Ontario Est Coin Beaudry  
MONTREAL

AMherst 7633

## P. PARADIS

La plus grande cordonnerie de l'Est  
Réparations faites avec soin  
Nous allons chercher et livrons chaussures  
neuves et retours de manufactures  
pour messieurs.

1277, Est, rue Ontario MONTREAL

Tél. Bureau: Talon 6329

## The Italian Mosaic & Marble Co.

OF CANADA, LTD.

Nos spécialités:  
Tuiles, Marbres, Terrazzo, Mosaïques  
7717 Boulevard St-Laurent Montréal

## HENRI-E. CÔTÉ

OPTOMETRISTE

Fl. 3311

6079, Boulevard Monk Montréal

# JEAN MERCANTON

La destinée de Jean Mercanton était évidemment cinématographique: il est le fils du regretté metteur en scène Louis Mercanton, et ses frères aînés sont, eux aussi, entrés dans la carrière: Roger est monteur de films et Jacques est cameraman. Quant au petit Jean, il était, à sept ans, un des "enfants prodiges" de l'écran muet. Mais il a aujourd'hui dix-huit ans, une des plus riches natures du jeune cinéma français; nous l'avons revu dans ce rôle touchant et doux d'adolescent magnanime qu'était le frère Jacques du "Petit Chose"; nous allons le voir en 1940 dans "Trois de Saint-Cyr", où il tient son premier "rôle d'homme".

—De mes trois héros, dit Jean-Paul Paulin, metteur en scène du film, Jean Mercanton était le plus jeune (les deux autres sont Roland Toutain et Jean Chevrier). Je savais que, dans la première partie du film, il serait un Saint-Cyrien idéal, juvénile, enthousiaste, charmant. Mais j'étais inquiet quant à la suite de l'action, lorsque son personnage, devenu homme, un officier, trouve la mort au cours d'un "baroud". Or, Jean Mercanton fut incroyablement parfait, viril, sobre, bouleversant. Cet enfant est un acteur né pour avoir ainsi réussi une création difficile, demandant une grande maturité.

Jean Mercanton, doué d'une vitalité magnifique, jette ses souvenirs en gerbe, et son visage blond, aux yeux foncés, couleur de noisette, aux contours déjà précis, flambe d'un enthousiasme à la fois frénétique et lucide.

Il eût été vraiment criminel d'être mauvais dans un si beau rôle! D'ailleurs, ce que je sais faire, je le dois à mon professeur, Raymond Rouleau, qui m'a enseigné qu'un acteur ne doit pas seulement compter sur ses dons, mais aussi sur son travail... Savez-vous que "Trois de Saint-Cyr" m'a appris le métier militaire? On nous a enseigné à marcher, à saluer, à porter le casaco, à faire un lit, à monter à cheval, à tirer l'épée... C'est qu'il ne s'agissait pas seulement de porter l'uniforme: il nous fallait l'allure, le regard, l'âme de ceux qui le portent. Dans le bled, quelques semaines plus tard, nous avons changé d'uniformes: je suis devenu lieutenant des chars et autos-mitrailleuses. Là aussi, j'ai appris beaucoup de choses! On m'a confié une voiture, une équipe, un armement complet! J'ai conduit mon auto blindée, et manié ma mitrailleuse! Et je suis mort, tué par une balle indigène! J'étais tellement heureux! J'ai par suite tourné "Le Capitaine Benoît", avec Jean Murat et Mireille Balin. Je tiens un double rôle; je suis mon propre sosie! C'est ça qui est amusant aussi!

France-Film

Tél: CHerrier 5286 Rés: FRontenac 9365

## J.-E. ARCHAMBAULT

PLOMBERIE — CHAUFFAGE

4408, De La Roche MONTREAL

Tél. DUpont 5894

## A. ARCHAMBAULT

Entrepreneur Platrier

8471, rue Henri-Julien MONTREAL

Bureau: CLairval 6644

## J.-ALBERT TARDIF

Huile à Chauffage, à Lampe, à Moteur  
Spécialiste

4996, rue Lafontaine MONTREAL

Tél. CHerrier 4215 1455 DUFRESNE

## JOS. MALO ENRG.

Marchand de Glace

Propriétaire: SAM. LAMARRE

Rés: 1451 Dufresne

Examen de la Vue  
Consultations: 10 a.m. à 6 p.m.  
7 à 9 tous les soirs

## ARTHUR CHAGNON

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

8136 St-Denis, (près Jarry) Montréal  
Tél. DUpont 5176

## HÔPITAL STE-THÉRÈSE

Maternité Privée Licenciée  
Médecine — Chirurgie

Médecins au choix des malades

Gardes malades enregistrées

PRIX MODERES

4824, Saint-Denis LANcaster 1022  
MONTREAL

Tél: WIlbank 0810

## LA MAISON LARIVIÈRE

Marchands de Fourrures

SPECIALITE: Réparations de toutes sortes  
3487, Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près Rose-de-Lima  
En haut de F. W. Woolworth Co. Ltd

Fltzyoy 1844

Rés: ELwood 0367

## LORENZO GAULIN

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Service — Satisfaction

4424 ouest, Saint-Jacques Mont.éal

Tél. CALumet 7900 Soir: CA. 8125

## ROYAL FLOWER SHOP

Camille Legaré, Prop.

Livraison n'importe où

Ouvert soir et dimanche

1259, Bernard Ouest Outremont

AMherst 8710

Notre devise: Satisfaction garantie

## JOS. MORNEAU

Entrepreneur licencié en

Plomberie, Chauffage et Ferblanterie

Couvertures en Tôle et Gravois

2122-2124, rue Cartier MONTREAL

# Devenez un habitué du cinéma français!

VOS SOIRÉES VOUS LAISSERONT UN  
SOUVENIR TOUJOURS AGRÉABLE!

## FRANCE - FILM

*Compagnie canadienne-française, première et seule distributrice  
du film parlant français*

EDIFICE RAILWAY EXCHANGE

637 ouest, rue Craig

Montréal



Avec les hommages  
du  
Secrétariat de la Province

*Jean Bruchési*  
SOUS-MINISTRE

*Hon. Henri Groulx*  
MINISTRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE  
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —  
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ECONOMIQUES  
ET POLITIQUES — GENIE CIVIL — AGRICULTURE  
MEDECINE VETERINAIRE — COMMERCE —  
OPTOMETRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —  
ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MUSIQUE  
— DESSIN — ART MENAGER — TOURISME —  
ELOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES  
GARDES-MALADES — HYGIENE SOCIALE APPLIQUEE.



*Pour tous renseignements, s'adresser au*  
**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**  
1265, rue Saint-Denis                      Montréal